

1	Grand Paris : les 12 villes où investir avec l'arrivée du supermétro	1
2	Immobilier : le Grand Paris salue «de belles opportunités» grâce au supermétro.....	2
3	La MGP lance Grand Paris Métropole Tech	5
4	Attribution des Jeux olympiques : une annonce déjà capitale pour Paris attendue ce vendredi	5
5	Le débat : faut-il enterrer l'impôt à la source ?	6
6	Près de 7 millions de Français pourraient se mettre au télétravail	8
7	Banque de France : une embellie pour la croissance en 2017 et en 2018.....	10
8	Le commerce extérieur français dans tous ses états	11
9	PSA et son partenaire chinois misent toujours sur DS en Chine.....	12
10	Pas d'offre de reprise pour l'équipementier automobile GM&S Industry.....	13
11	Mim : le projet de Scop ne verra pas le jour faute de financements	14
12	Gaz : Engie contraint de baisser ses tarifs	15
13	Jean-Michel Blanquer : «Il n'est pas normal d'interdire le redoublement»	16
14	Indemnités prud'homales: des jugements parfois émotionnels et souvent aléatoires	18
15	Sondage législatives : En Marche pourrait compter jusqu'à 400 députés.....	19
16	Les six chiffres clefs des législatives	21
17	Droite d'opposition contre droite pro-macron.....	22
18	Législatives: Cambadélis a pour principal objectif de "créer un groupe" PS	24
19	Législatives: le Front national joue gros	25
20	Sylvie Goulard : «Les Européens doivent relever ensemble le défi du terrorisme»	26
21	Travailleurs détachés : la France veut durcir la directive européenne	29
22	Législatives au Royaume-Uni : les conservateurs de Theresa May perdent leur majorité absolue	30
23	L'ancien patron du FBI James Comey charge Donald Trump	32

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 08/06/2017

1 Grand Paris : les 12 villes où investir avec l'arrivée du supermétro



Les prix de certaines villes du Grand Paris vont s'envoler selon les experts de l'immobilier

L'arrivée des 68 gares du supermétro devrait faire grimper les prix et la cote de l'immobilier dans certains quartiers.

C'est le chantier qui va révolutionner l'Ile-de-France. Comme l'avait fait le métro il y a un siècle, le Grand Paris, avec son supermétro, va rebattre les cartes de l'attractivité des villes. 68 nouvelles

gares formant une rocade de 200 km de nouvelles lignes autour de Paris, pour un coût évalué à près de 28 milliards d'euros. Voilà qui va bouleverser le quotidien des quelque 8,5 millions de voyageurs empruntant chaque jour le réseau de transports d'Ile-de-France.

A titre d'exemple, il faudra seulement 37 minutes pour aller de Champigny-sur-Marne à La Défense, contre une heure aujourd'hui, ou encore 30 minutes de Villejuif à Saint-Denis, soit moitié moins de temps qu'actuellement. Et les professionnels l'affirment tous : l'arrivée de nouveaux transports a toujours créé de l'engouement sur l'immobilier et une hausse des prix. Et un nouvel eldorado pour les promoteurs.

Dans dix ans, il sera trop tard

Pour vous aider à décider où investir, nous avons interrogé les experts de Meilleursagents.com et du réseau Guy Hoquet pour dresser une liste de 12 quartiers de villes qui devraient connaître une forte hausse des prix de l'immobilier dans la perspective de l'arrivée des 68 gares du supermétro. Connexion au réseau existant, lien direct vers Paris ou le quartier d'affaires de La Défense, projets des maires pour dynamiser leur ville et offrir des services, tout a été passé au crible.

Dans notre palmarès, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis sont particulièrement représentés. C'est ici que la première ligne de supermétro, la 15 sud, ouvrira en 2022. Saint-Ouen, avec le prolongement de la ligne 14 du métro vers la mairie, en 2019, voit déjà ses prix grimper de 5 à 7 % par an. Et ce n'est pas fini. Selon les experts interrogés, une ville comme Bagneux (Hauts-de-Seine), pas très cotée aujourd'hui, devrait trouver un nouveau souffle.

C'est le moment pour penser à un projet immobilier avec cette nouvelle donne. Les professionnels s'accordent à dire que, s'il est difficile de prédire l'augmentation exacte, dans dix ans, il sera trop tard pour lancer un investissement ou un achat dans ces nouvelles zones... ou alors en payant le prix fort.

Ville par ville, les quartiers où investir

- > Val-de-Marne : Villiers-sur-Marne
- > Val-de-Marne : Vitry-sur-Seine
- > Val-de-Marne : Villejuif
- > Val-de-Marne : Le Kremlin-Bicêtre
- > Val-de-Marne : L'Haÿ-lès-Roses Chevilly-Villejuif
- > Hauts-de-Seine : Bagneux
- > Seine-Saint-Denis : Saint-Ouen
- > Seine-Saint-Denis : Saint-Denis
- > Seine-Saint-Denis - Seine-et-Marne : Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne
- > Seine-Saint-Denis : Aubervilliers
- > Seine-Saint-Denis : Le Bourget
- > Seine-Saint-Denis : Neuilly-sur-Marne

Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/economie/immobilier/grand-paris-les-12-villes-ou-investir-dans-l-immobilier-avec-l-arrivee-du-supermetro-07-06-2017-7024656.php>

Olivier Debruyne et Bertrand Schneider

LE PARISIEN – 08/06/2017

2 Immobilier : le Grand Paris salue «de belles opportunités» grâce au

supermétro



Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris.

Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, a conscience des changements que va apporter le supermétro dans le tissu immobilier de la zone périphérique parisienne.

Le président du directoire de la Société du Grand Paris nous livre son analyse sur l'évolution à venir du marché immobilier dans le secteur du Grand Paris.

Les 68 futures gares du Grand Paris Express vont-elles bousculer le marché immobilier ?

Philippe Yvin. On considère généralement que l'attraction d'une gare fonctionne dans un rayon de 800 m, c'est-à-dire environ dix minutes à pied. A l'échelle de l'ensemble du réseau, ça fait environ 140 km², c'est-à-dire une fois et demie la surface intra-muros de la ville de Paris. Ça donne la mesure de l'impact que le réseau va avoir sur l'urbanisme du Grand Paris.

Alors que les futurs quartiers et les gares ne sont pas encore construits, observe-t-on déjà un effet à la hausse sur les transactions immobilières dans les zones concernées ?

Un observatoire foncier régional étudie l'évolution des prix. Pour l'instant, ceux-ci évoluent autour des futures gares de façon assez semblable que dans les autres quartiers. On est loin de l'arrivée du métro. Mais on peut penser que, au fur et à mesure qu'on s'en rapprochera, il y aura une différenciation. Ça augmentera dans les abords des stations du supermétro.

Y a-t-il des villes où le marché immobilier sera plus particulièrement dopé ?

On est dans une situation différente selon les gares avec trois cas de figure. Certaines sont dans un tissu urbain déjà très dense. La transformation des quartiers dans lesquels elles sont implantées se fera à la marge. En l'occurrence, il n'y aura pas de bouleversements. Après, il y a des quartiers avec un peu de foncier disponible où on pourra construire de nouveaux logements ou des immeubles d'activités. Il y a enfin les quartiers où le métro va entraîner une urbanisation d'ampleur.

Avez-vous identifié ces différents quartiers ?

Oui, on les voit bien se dessiner, même si ça dépendra aussi de l'ampleur des politiques locales des maires. Les quartiers qui étaient très enclavés vont prendre une nouvelle dimension. Le futur métro leur donnera de la valeur. Je pense en particulier aux quartiers populaires de l'est de l'Ile-de-France qui seront mieux reliés à la métropole.

Citez-nous des exemples !

Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ou encore Clichy -Montfermeil (à la limite de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil) où, pendant très longtemps, on n'a pas fait d'accession à la propriété et où une première opération vient de se réaliser en face de la future gare du Grand Paris Express. Ce dernier sera une occasion très forte de créer du logement intermédiaire dans les villes où il y avait beaucoup de logements sociaux. Ce sera une opportunité pour les postiers, les infirmières, les policiers, les enseignants, toutes ces catégories qui sont au fond le cœur battant de la métropole et qui ont du mal à se loger.

Au-delà des endroits potentiellement intéressants pour qui veut acheter, seriez-vous en mesure de nous dire autour de quelles gares il faut investir en priorité ?

C'est difficile de connaître à l'avance les préférences des uns et des autres. Les spécialistes de l'immobilier commencent à analyser les mouvements autour du Grand Paris Express, mais on est plutôt aujourd'hui dans le registre de la recommandation. On recommande de prêter intérêt à telle ou telle gare qui pourrait permettre de réaliser des plus-values immobilières intéressantes dans les

années qui viennent. Ce pourrait être le cas dans les villes où les prix sont actuellement plus bas que la moyenne.

Vous recommandez donc des communes comme Bagneux (Hauts-de-Seine) ?

On ne recommande pas, mais on observe que, lorsqu'on interroge des agents immobiliers, ils citent souvent Bagneux parce que c'est une commune populaire qui a des niveaux de prix faibles. C'est sûr que le centre-ville de Bagneux, qui aura à la fois le métro de la ligne 4 prolongée et l'arrivée de la ligne 15, deviendra un nœud extrêmement intéressant. C'est aussi le cas du centre de Villejuif (Val-de-Marne) avec sa gare Louis-Aragon qui va avoir les deux métros et le tramway. Ce sont des endroits qui demain vont attirer...

Les villes où plusieurs lignes de métro se croiseront risquent d'être très intéressantes...

Il est certain que les points d'interconnexion représentent des territoires intéressants. Quand il y a plusieurs modes lourds de transports, ça donne une liberté de circulation. C'est donc très favorable. On peut aussi citer Arcueil - Cachan (Val-de-Marne) avec la connexion entre la ligne 15 et le RER B. Je pense aussi à Saint-Maur-des-Fossés où on aura l'interconnexion entre le RER A et le futur métro, ou encore un territoire comme Créteil-l'Échat en lien entre la ligne 8 du métro et la 15. L'offre augmentée de transports ouvre de belles opportunités sur ces territoires. Ce sera aussi le cas d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), autour de la mairie (lignes 12 et 15 est) ou autour du fort (lignes 7 et 15 est). Quand on connaît aujourd'hui le succès de Fort-d'Issy (Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine), qui est une très belle opération avec des logements de niveaux très variables, Fort-d'Aubervilliers, qui a un cadre absolument magnifique, peut être demain comme le Fort-d'Issy. On peut avoir là de très très belles opérations.

Avec tous les quartiers qui deviendront beaucoup plus attractifs, va-t-on forcément vers une spéculation immobilière ?

Il y aura une valorisation des biens immobiliers autour du Grand Paris Express, elle sera automatique, ça s'est toujours vu autour des gares et des stations de métro. Mais ce mouvement ne vira pas à la spéculation s'il y a en même temps un développement de l'offre. A offre inchangée, vous pourriez avoir une très forte augmentation des prix autour des gares. Mais si en même temps il y a la construction d'une offre abondante, on restera dans une évolution des prix maîtrisée.

Le guide de l'investisseur

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans oser le demander... La Société du Grand Paris a publié un ouvrage de référence qui devrait grandement vous éclairer si vous désirez investir autour de l'une des 68 futures gares. Vers laquelle se tourner ? Vous trouverez de sérieux indices tout au long de ces 230 pages.

«Grand Paris Express - Business Opportunities» — c'est le nom de l'ouvrage — se veut un outil extrêmement pratique pour y voir plus clair dans cette énorme mutation immobilière qui s'annonce. De carrefour Pleyel (Saint-Denis) «hub majeur du Grand Paris» à Sevran «terre d'avenir» en passant par le Triangle de Gonesse et son «million de mètres carrés au milieu des champs», le livre passe en revue les sites jugés les plus prometteurs en matière d'investissements. Nombre et type de logements prévus, équipements culturels et commerciaux futurs, environnement, interconnexions, mutation des quartiers... C'est une véritable projection dans l'avenir qui vous donnent les cartes pour décider.

«Grand Paris Express - Business Opportunities», 39 €, Editions Eurocom. Renseignements sur le site Objectifgrandparis.fr.

Propos recueillis Bertrand Schneider

3 La MGP lance Grand Paris Métropole Tech



Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris (MGP) annonce le lancement d'une plateforme pour fédérer l'écosystème des acteurs du numérique et des nouvelles technologies, à l'échelle du territoire métropolitain, en soutien au développement des entreprises de la nouvelle économie, Grand Paris Métropole Tech.

« Dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement numérique, qui a pour objectif de réaliser un état des lieux et de développer une stratégie métropolitaine en matière de numérique, la MGP a la volonté de créer et de co-construire les opportunités d'aujourd'hui et de demain avec les entreprises de son territoire », déroule un communiqué.

« Suite au succès de la consultation urbaine « Inventons la Métropole du Grand Paris » et des 4 meet-ups organisés en avril et mai 2017, qui ont permis à plus de 1000 acteurs de l'innovation de se rencontrer, la MGP va plus loin en créant un outil pérenne, qui permettra à ses membres de bénéficier d'un réseau, pour créer du lien, échanger, inventer et se développer, sur le territoire métropolitain. »

« Grand Paris Métropole Tech, permettra de structurer l'écosystème du numérique et favoriser la croissance des entreprises innovantes à l'échelle métropolitaine » déclare Patrick Ollier, président de la MGP.

Ce dossier est suivi par Daniel-Georges Courtois, vice-président délégué aux nouvelles technologies et à l'aménagement numérique. Sa première étape consiste à identifier l'ensemble des acteurs présents sur le territoire (start-up, PME, incubateurs, investisseurs, club d'affaires, etc.) et à les interroger sur leurs attentes.

« Dans un second temps, la constitution de cette communauté du numérique permettra de transformer ses membres en acteurs de l'innovation métropolitaine, poursuit le communiqué. Cette consultation sera lancée à l'occasion des deux prochains événements dédiés aux innovations numériques, en itinérance au FENS et sur un stand à Viva Technology 2017. »

LE PARISIEN – 09/06/2017

4 Attribution des Jeux olympiques : une annonce déjà capitale pour Paris attendue ce vendredi



La candidature de Paris aux Jeux olympiques de Paris devrait connaître un coup d'accélérateur ce vendredi avec la probable annonce par le Comité international olympique (CIO) d'une modification des règles d'attribution des Jeux.

La modification des règles d'attribution des Jeux devrait permettre de désigner le 13 septembre, en une seule fois, la ville hôte pour 2024 et celle pour 2028.

Paris a-t-il déjà gagné ?

C'est très bien parti ! Des cinq villes (Paris, Rome, Hambourg, Boston, Budapest) qui s'étaient lancées, il y a trois ans, dans la course aux JO 2024, Paris reste l'unique survivante. Los Angeles ayant remplacé Boston, la cité californienne demeure le dernier obstacle susceptible d'empêcher Paris d'organiser les JO, 100 ans après ceux de 1924. Un obstacle qui n'en est peut-être plus un.

Face au manque de villes requérantes (personne pour le moment n'a émis le souhait de se porter candidat pour 2028), le CIO a souhaité modifier les règles du jeu en lançant le principe d'une double attribution. Les JO de 2028 ne devant pas apparaître comme un «lot de consolation», l'idée est de trouver un accord et donc de faire céder (contre une compensation financière) l'une des deux villes. Sur le thème de «2024 ou rien», Paris a vite refermé la porte aux discussions. Celles-ci se poursuivent du côté américain.

Mercredi, Casey Wasserman, le grand patron de la candidature, taclant au passage Paris, a lancé : «Nous n'avons jamais dit Los Angeles en premier ou c'est 2024 ou rien.» Une façon de mettre la pression sur le CIO en dénonçant la tactique parisienne ou de préparer l'opinion publique américaine à attendre quatre ans supplémentaires ? L'agitation des derniers jours laisse à penser que Los Angeles n'est pas en position de force et que c'est bien la ville américaine que le CIO entend faire plier.

Quid du calendrier ?

Le vote de Lima du 13 septembre 2017 devait être déterminant, mais si le CIO modifie bien les règles, il ne servira plus qu'à valider une décision prise plus ou moins en amont. Cet après-midi, le bureau exécutif du CIO, qui s'appuiera sur le rapport d'un groupe de travail, validera a priori l'idée d'une double attribution. Le changement de règles devra ensuite être adopté par les membres du CIO (les mêmes qui devaient voter à Lima), lors d'une session extraordinaire convoquée aux alentours du 12 juillet à Lausanne.

Cela laissera un mois pour trouver un accord avec l'une des deux villes (Los Angeles, a priori) et de s'entendre, notamment sur la forme. Ainsi, lors du rendez-vous de juillet, pourraient être connues la ville restant candidate pour 2024 (Paris ?) et celle désormais volontaire pour 2028 (Los Angeles ?).

Restera alors aux membres du CIO à valider « l'accord » lors de la session de Lima, le 13 septembre. Si aucun accord n'était trouvé, le vote de Lima aurait lieu comme prévu et la ville perdante se verrait alors proposer les JO de 2028. Un scénario évoqué un temps mais désormais peu probable. Le CIO voulant absolument que tout le monde quitte le Pérou en vainqueur.

Sandrine Lefèvre

::: ECONOMIE

LE PARISIEN – 08/06/2017

5 Le débat : faut-il enterrer l'impôt à la source ?

Le Premier ministre a décidé de reporter d'un an la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. La mesure continue de faire débat, nous avons interrogé deux experts.

En reportant le prélèvement à la source au 1er janvier 2019, Matignon a relancé le débat sur cette mesure destinée à ajuster en temps réel la perception de l'impôt à l'évolution des revenus.

Ex-secrétaire d'Etat au Budget et artisan de la réforme, Christian Eckert a jugé mercredi les arguments avancés pour justifier le report «dérisoires». A l'inverse, les organisations patronales, qui refusent de voir les employeurs en collecteurs d'impôts, ont salué une décision de «bon sens».

Au-delà, le Medef a appelé le gouvernement à revoir complètement les «modalités» et la «philosophie» du dispositif. Voici quels sont les arguments des partisans et des adversaires de cette retenue à la source déjà en vigueur dans tous les pays d'Europe, sauf en France et en Suisse.

NON, pour Mathieu Plane



Directeur adjoint du département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

«Le prélèvement à la source présente de nombreux avantages. Le plus important est de permettre de prélever l'impôt directement sur les revenus de l'année en cours et d'éviter le décalage actuel qui peut être ennuyeux pour les contribuables en cas de changement de situation fiscale lié à la perte d'un emploi ou un départ à la retraite par exemple.

Je ne crois pas au discours qui dit que cela va complexifier les choses. Il y a eu une longue réflexion et de l'argent investi par l'Etat pour lancer cette réforme. L'administration fiscale s'y est préparée. Ce serait dommage de reculer pour des questions de modalités techniques ou des risques de bugs...

Lorsque les entreprises montent au créneau pour dire que cela va être compliqué à mettre en place, c'est surtout qu'elles souhaitent obtenir une compensation financière ! En réalité, toutes ces inquiétudes n'ont pas lieu d'être, car les gens s'habitueront très vite. Nous sommes d'ailleurs un des derniers pays du monde à ne pas prélever à la source.

Enfin, je pense que si le gouvernement ralentit les choses, c'est avant tout une décision politique. Emmanuel Macron a prévu de baisser les cotisations salariales en augmentant la CSG dès 2018. Cette mesure devrait être visible sur les feuilles de paie des salariés. Or, si le prélèvement à la source passe en 2018, cela risque d'être totalement invisible ! Les salariés ne verront pas le gain que représente cette réforme fiscale. Du coup, pour la mettre en valeur, il va probablement décaler le déploiement du prélèvement à la source. Je le regrette. Même si avoir un an de plus pour expérimenter et peaufiner la mise en place du dispositif ne sera pas une mauvaise chose.»

OUI, pour Geoffroy Roux de Bézieux



Vice-président délégué du Medef chargé de l'économie

«Le prélèvement à la source est une très mauvaise idée ! Les problèmes techniques — relevés aussi par les syndicats — ne seront pas réglés en quelques mois. Le gouvernement a raison de le repousser. Sur le fond, le Medef est opposé à cette mesure, car ce sont les entreprises qui devront gérer ce dossier compliqué au quotidien et ce n'est pas normal.

La réforme va coûter cher aux petites entreprises, car elles devront s'équiper de logiciels ou faire appel à un comptable qui risque d'augmenter ses tarifs. Ensuite, cela aura un impact en interne. Lorsque le salarié découvrira que son salaire net, auquel on aura prélevé l'impôt, aura baissé, il n'ira pas se plaindre à un agent du fisc mais à son patron ! Je ne crois pas au discours officiel qui disait que les gens iraient se renseigner sur Impots.gouv.fr. C'est ridicule !

J'ajoute que le prélèvement à la source tel qu'il est conçu en France est extrêmement compliqué. Le salarié pourra modifier son taux régulièrement en fonction du changement de situation du foyer fiscal et ce sera à l'entreprise de faire rapidement les manipulations pour la prochaine feuille de paie ! En Angleterre, le taux dépend du salaire et ne change donc pas : c'est plus simple.

Enfin, il y a un vrai problème de confidentialité des données : si un salarié a un taux très élevé, cela sous-entendra qu'il a des revenus très hauts. Les patrons seront assujettis au secret fiscal, mais ce ne sera pas le cas de tout le monde. S'il y a des rancunes dans une entreprise, nous ne serons pas à l'abri de rumeurs. En réalité, si l'objectif est de rendre l'impôt contemporain — ce à quoi nous sommes favorables —, il suffit d'avoir une année blanche puis de mensualiser ou trimestrialiser tous les contribuables.»

Les chiffres

17 millions de foyers imposés

16,3 millions de déclarations en ligne

76 Mds€ de recettes en 2015 pour l'impôt sur le revenu

Aurélie LEBELLE

LE FIGARO – 09/06/2017

6 Près de 7 millions de Français pourraient se mettre au télétravail



Selon une étude de la Fondation Concorde, 6,7 millions de Français sont éligibles au télétravail. Les partenaires sociaux ont approuvé cette semaine une série de constats et recommandations au sujet du télétravail.

La Fondation Concorde - un think tank libéral - vient de publier une étude pour cartographier les profils d'emplois éligibles au télétravail afin de faciliter sa mise en place. Le télétravail désigne l'exercice d'une activité professionnelle en dehors du lieu du travail - par exemple à son domicile ou dans des espaces de travail partagés - grâce aux technologies de l'information et de la communication. Selon l'étude de la Fondation Concorde, 6,7 millions de Français sont éligibles au télétravail (soit 26% des actifs). Le think tank détaille le profil type de l'actif éligible au télétravail: un quadragénaire diplômé, aux revenus confortables, qui travaille dans une grande ville.

À l'inverse, 15,4 millions d'actifs (60%) sont totalement inéligibles au télétravail en raison de la nature de leur travail. Par exemple les serveurs, les vendeurs ou encore les agents de caisse. Tous ces emplois nécessitant une présence physique. En moyenne, l'actif inéligible au télétravail est un trentenaire, peu diplômé, qui travaille dans une petite entreprise.

«En France, le télétravail n'est pas une pratique courante: entre 2% et 17% des travailleurs en profitent, contre 30% en moyenne en Europe», explique aussi la Fondation Concorde. Selon une étude du cabinet de conseil RH Kronos de juillet 2016, 71% des Français estiment que le télétravail est une véritable révolution que les entreprises devraient s'empresser de développer. Toujours selon cette étude, l'adoption du télétravail génèrerait une réduction de 37 minutes du temps moyen de trajet domicile-travail, une augmentation de 45 minutes du temps moyen de sommeil des salariés, une baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladie, une augmentation du temps de travail de 2,5 % et enfin une augmentation de la productivité de 22 %.

Des points juridiques à clarifier

Mercredi, les organisations patronales et syndicales ont approuvé une série de constats et recommandations sur le télétravail, destinés à la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Mené dans le cadre de la concertation prévue par la loi El Khomri, ce travail devait aboutir à un guide de bonnes pratiques destiné aux entreprises mais les partenaires sociaux ont préféré accoucher d'un rapport conjoint pour moderniser le cadre du télétravail planté en 2005 par un accord interprofessionnel.

Approuvé par l'ensemble des syndicats (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC) et des organisations patronales (Medef, CPME et U2P), le texte dresse un état des lieux du télétravail, encore peu développé dans un cadre officiel. Pour accompagner le développement du travail à distance, les partenaires sociaux suggèrent de clarifier des points juridiques et d'ouvrir une réflexion sur des sujets comme la charge de travail, qui reste difficile à mesurer, la protection des données personnelles ou encore le droit à la déconnexion.

En matière de clarification, ils recommandent notamment de formaliser le télétravail occasionnel par un accord d'entreprise ou un avenant au contrat de travail pour lever tout risque d'ambiguïté en cas d'accident de travail. Sur la question de la prise en charge des coûts par l'employeur, ils estiment que l'évaluation au réel, retenue par l'Urssaf, n'est plus en cohérence avec la réalité de la vie des entreprises et suggèrent une base forfaitaire pour sécuriser les entreprises et simplifier la gestion. Ils soulignent aussi qu'il est difficile, en pratique, d'appliquer au domicile les dispositions du code du travail applicables au lieu de travail pour garantir la santé et la sécurité du travailleur, et proposent des solutions pragmatiques, comme une attestation sur l'honneur du salarié de la conformité de son logement. La ministre du Travail pourrait intégrer certaines recommandations dans les ordonnances annoncées pour réformer le droit du travail.

INFOGRAPHIES : <http://premium.lefigaro.fr/societes/2017/06/09/20005-20170609ARTFIG00027-teletravail-pres-de-7-millions-de-francais-pourraient-s-y-mettre.php>

Guillaume Poingt

7 Banque de France : une embellie pour la croissance en 2017 et en 2018



L'institution monétaire table sur un regain de la croissance, en raison de « l'embellie de l'environnement international ».

La banque centrale s'est montrée optimiste dans ses projections macroéconomiques semestrielles. Elle prévoit une hausse à 1,4 % en 2017, puis à 1,6 % en 2018.

Bonne nouvelle dans le paysage économique français : la Banque de France a relevé vendredi ses prévisions de croissance pour la France à 1,4 % en 2017, puis à 1,6 % en 2018 et 2019, en raison principalement de « l'embellie de l'environnement international ». Ce « regain de croissance mondiale » devrait stimuler l'activité, en favorisant un « rebond des parts de marché à l'exportation », souligne l'institution monétaire dans ses projections macroéconomiques semestrielles. La Banque de France tablait jusqu'à présent sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) limitée à 1,3 % cette année, puis à 1,4 % en 2018 et à 1,5 % en 2019, du fait notamment de la remontée des prix du pétrole.

« Les gains de pouvoir d'achat liés à la baisse des prix du pétrole étant derrière nous, la demande intérieure, en particulier la consommation privée », devrait moins contribuer à la croissance « qu'en 2015 et 2016 », précise la banque centrale. Mais ce facteur négatif devrait être compensé par la « hausse de la demande extérieure adressée à la France », notamment en provenance des autres pays de la zone euro, estime-t-elle. Les exportations françaises, malgré un début d'année décevant, devraient ainsi retrouver de l'allant en 2017, après les résultats catastrophiques de 2016 (48,1 milliards d'euros de déficit commercial). Dans ce contexte, « la contribution du commerce extérieur à la croissance serait moins négative en 2017 qu'au cours des trois dernières années, et redeviendrait positive en 2018 et 2019 », pronostique la Banque de France. L'inflation, très faible depuis plusieurs années (0,3 % en 2017), devrait se redresser pour atteindre 1,2 % en moyenne annuelle en 2017, tirée par la composante énergétique, puis 1,4 % en 2019.

« La croissance française est en amélioration », a souligné le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, interrogé sur Radio Classique. « Nous n'avons pas connu de croissance aussi forte sur les cinq dernières années », a-t-il ajouté. Il a toutefois mis en garde contre toute euphorie, rappelant que l'économie hexagonale restait à la traîne de la zone euro, où la Banque centrale européenne anticipe une croissance moyenne de 1,9 % cette année. Entre la France et le reste de la zone, « il y a un demi-point de croissance d'écart, ce qui situe le potentiel de rattrapage », a relevé le gouverneur, en insistant sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes, pour réduire plus fortement le chômage.

Les aléas de la politique économique

Ce dernier, selon la banque centrale, devrait continuer à reculer au cours des trois prochaines années pour atteindre 9,1 % fin 2019 (contre 9,6 % à la fin du premier trimestre), à la faveur notamment d'une progression moins soutenue de la population active. « Ces perspectives d'activité et d'inflation restent sujettes à des aléas et seront impactées par les orientations de la politique économique des prochaines années », précise néanmoins l'institution monétaire.

Avec ces nouvelles prévisions, la banque centrale française se situe en ligne avec la plupart des institutions internationales, à l'image du FMI, qui prévoit une hausse du PIB de 1,4 % cette année et de 1,6 % l'an prochain. Dans son projet de loi de finances, le précédent gouvernement a tablé sur une croissance de 1,5 % en 2017. Un chiffre sur lequel le nouvel exécutif ne s'est pas prononcé, mais dont la Banque de France n'a pas exclu qu'il soit atteint. Même dans ce cas de

figure, « le rythme de progression » hexagonal serait « inférieur à celui de la zone euro », attendu à 1,7 % cette année, prévient toutefois l'institution monétaire, qui appelle à poursuivre les efforts pour réduire le déficit.

« En 2017, avec les informations dont nous disposons pour l'instant, le déficit public atteindrait 3,1 % du PIB », souligne la banque centrale, qui attribue ce chiffre à une hausse plus forte que prévu des dépenses. Le gouvernement s'est engagé à ramener cette année le déficit sous les 3 % du PIB exigé par Bruxelles, après 3,4 % l'an dernier. La France est aujourd'hui le seul pays de la zone euro, avec l'Espagne, à être encore au-dessus de la barre des 3 %.

LE FIGARO – 09/06/2017

8 Le commerce extérieur français dans tous ses états



Pas de ministre dédié, une organisation compliquée, un déficit chronique... L'exécutif va devoir agir vite.

La situation du commerce extérieur français peut-elle permettre que tous les acteurs ne soient pas en parfait ordre de marche? Les chiffres semblent donner d'eux-mêmes la réponse. Malgré les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises, le déficit s'est creusé à plus de 48 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de 7 % sur un an. Et depuis le début de l'année, la situation ne cesse de se détériorer. C'est un sérieux point noir dans la conjoncture assez favorable dont a hérité Emmanuel Macron. Le dossier aurait pu être pris à bras-le-corps par l'exécutif sans tarder. Et pourtant...

Le premier coup est tombé avec la nomination du gouvernement. Aucun ministre, ou même secrétaire d'État, en charge de ce portefeuille pourtant essentiel! Personne pour sillonner les quatre coins du monde, pour défendre produits et entreprises françaises. Personne pour échanger avec les réseaux consulaires internationaux et autres conseillers du commerce extérieur. Tous espèrent bien une nomination après les législatives, estimant que les enjeux ne sont pas que symboliques.

Le second coup est arrivé avec les décrets d'attribution du gouvernement. Emmanuel Macron a en effet maintenu le système mis en place il y a trois ans, à savoir le financement de l'export confié à Bercy et la politique d'exportation au Quai d'Orsay. Sur le papier, le découpage n'est pas aberrant. Il permet de mobiliser le réseau diplomatique lors de la négociation de contrats à l'étranger - notamment les plus gros d'entre eux.

Il est un peu moins évident quand on écoute les chefs d'entreprise ayant des enjeux internationaux raconter qu'ils sont obligés de multiplier les rendez-vous - à la Direction des entreprises et de l'économie internationale au Quai d'Orsay, au Trésor ou à la Direction générale des entreprises à Bercy... - pour dire la même chose à des interlocuteurs qui ne se parlent pas toujours.

En amont de la composition du premier gouvernement Philippe, Bercy a bien tenté de récupérer l'ensemble de la politique de commerce extérieur, comme c'était le cas avant 2014. «Mais quand on a appris que Jean-Yves Le Drian serait aux commandes du Quai d'Orsay, on a compris qu'il n'y avait aucune chance que cela se produise», confiait un fonctionnaire au lendemain de l'entrée en fonction de la nouvelle équipe gouvernementale. Le ministre des Affaires étrangères a une vraie appétence pour la négociation des grands contrats, comme il l'a illustré ces dernières années pour les ventes de frégates, de Rafale ou encore de sous-marins. Aujourd'hui encore donc, les rôles sont partagés, quitte à ce que, dans certains cas, cela ne simplifie pas la vie des entreprises.

L'avenir de Business France

La nomination de Muriel Pénicaud au ministère du Travail a, par ailleurs, perturbé aussi un peu plus l'ordre établi. De fait, l'agence pour l'attractivité et le développement international des entreprises, Business France, qu'elle dirigeait, s'est retrouvé sans amiral. En interne, la surprise a été totale. Pour l'heure, c'est Frédéric Kaplan, un ingénieur de formation et officier de marine de réserve, jusqu'alors directeur général délégué Fonctions transversales, qui assure l'intérim à la direction générale.

L'exécutif serait à la recherche d'un poids lourd, voire d'un duo, pour prendre la tête de l'agence. Deux noms reviennent d'ailleurs avec insistance: Christophe Lecourtier, ancien patron de Business France parti dans le réseau diplomatique en 2014, pour le poste de directeur général, et Ross McInnes, en fonction chez Safran et ambassadeur économique de la région Île-de-France, pour celui de président.

Le choix des futurs dirigeants sera quoi qu'il en soit crucial, notamment dans un contexte de réflexion autour de l'avenir de Business France. L'agence doit-elle devenir une filiale de Bpifrance, la banque publique de financement des entreprises? L'argument d'une simplification du système de soutien à l'export est en tout cas sur la table. Le patron de la banque publique, Nicolas Dufourcq, pousse d'ailleurs en ce sens. Et ce, d'autant que le rapprochement des deux structures figurait au programme de Bruno Le Maire pendant la campagne de la primaire de la droite... nommé depuis à la tête du ministère de l'Économie.

Le déficit continue de se creuser

Les mois passent et la détérioration s'accroît... Le déficit commercial de la France s'est aggravé en avril, en raison de moindres exportations dans l'aéronautique et le secteur des équipements industriels, ont annoncé jeudi les Douanes. Il s'est creusé de 760 millions d'euros pour atteindre 5,5 milliards. Depuis le début de l'année, le déficit cumulé atteint 24,7 milliards alors qu'il n'était, l'an dernier à la même époque, «que» de 16,4 milliards. Si cette tendance devait se poursuivre, le déficit commercial devrait se creuser un peu plus cette année, au-delà des 48 milliards enregistrés en 2016. La France a toujours du mal à gagner des parts de marché - cela se constate encore dans les chiffres d'avril -, prise en étau entre les pays qui se sont spécialisés sur les produits à bas coût (Espagne, Maghreb...) et ceux qui, au contraire, ont misé sur le haut de gamme (Allemagne...).

Marie Visot

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 09/06/2017

9 PSA et son partenaire chinois misent toujours sur DS en Chine



Malgré des résultats décevants, les deux constructeurs vont investir 500 millions d'euros supplémentaires.

Les temps sont toujours aussi difficiles en Chine pour DS, la marque haut de gamme du groupe PSA. Depuis le début de l'année, les ventes se sont effondrées de 67 %, après un exercice 2016 au cours duquel elles avaient déjà reculé de 25 %. L'an dernier, seulement 16.200 DS ont ainsi trouvé preneur dans l'empire du Milieu. Même si l'objectif de DS, en Chine comme en Europe, est de défendre le niveau des prix et des marges unitaires en refusant les rabais, c'est très loin des objectifs du constructeur français: PSA visait officieusement plutôt 50.000 ventes à cet horizon.

Pour autant, le groupe français ne renonce pas à ses ambitions pour DS, d'autant que son partenaire chinois est sur la même longueur d'onde. En Chine, DS présente l'originalité de ne pas

travailler avec Dongfeng, l'allié historique de PSA également présent à son capital, mais avec Changan. Les constructeurs occidentaux peuvent en effet mettre en place des coentreprises avec deux constructeurs chinois différents.

Capsa, le nom de cette coentreprise, dispose d'une usine ultramoderne à Shenzhen, près de Hongkong. Et propose une offre produit bien plus large qu'en Europe, puisque trois modèles spécifiques - la DS5LS, une berline tricorps, une DS4 allongée, et la DS6, un SUV - sortent de cette usine. Mais ce n'est pas suffisant. Les deux partenaires viennent donc de signer un nouvel accord, qui porte sur une augmentation de l'offre produit. La marque DS va ainsi lancer un nouveau modèle DS par an en Chine à partir de 2018. En clair, tous les modèles européens lancés par la marque premium de PSA le seront également sur le marché chinois. Ces futurs modèles concerneront beaucoup les SUV. Cela tombe bien: le consommateur chinois en est particulièrement friand.

Cette montée en puissance va cependant être insuffisante à court terme pour faire tourner l'usine de Shenzhen à plein régime. Pour «avoir plus de modèles SUV et berline produits dans l'usine», PSA et Changan ont donc décidé d'aller «au-delà de la gamme DS». Il s'agira forcément de véhicules issus de la gamme de Changan, particulièrement dynamique sur le marché chinois actuellement, puisque les véhicules des marques Peugeot et Citroën ne peuvent l'être que dans l'autre coentreprise de PSA. Un pick-up est également évoqué.

Dernier point: la coopération technologique entre les deux constructeurs va aller plus loin qu'aujourd'hui. Ainsi, les technologies hybride rechargeable et 100 % électrique seront installées sur les DS chinoises. Ces technologies ne sont même pas encore utilisées par PSA. Et le calendrier chinois sera identique au lancement européen, avec un premier véhicule pour 2019.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, les deux partenaires vont investir 3,6 milliards de yuans (environ 500 millions d'euros) sur 2017, équitablement partagés entre PSA et Changan. Un effort qui montre que la coentreprise avait sans doute besoin de capitaux nouveaux, mais également que les deux partenaires croient encore à son avenir.

Emmanuel Egloff

LE MONDE – 09/06/2017

10 Pas d'offre de reprise pour l'équipementier automobile GM&S Industry



Faute de candidats, la date de dépôt des offres de reprise a été repoussée au 20 juin. Emmanuel Macron doit rencontrer les salariés vendredi soir.

Déception à La Souterraine, dans la Creuse. Les salariés de l'équipementier automobile en difficulté GM&S Industry ont appris, jeudi 8 juin, qu'aucune offre de reprise n'avait été déposée pour reprendre leur site. Le tribunal de commerce de Poitiers a consenti à un nouveau délai pour le dépôt des offres de reprise, repoussé au 20 juin.

Inquiets de cette situation, les 277 salariés ont décidé de profiter de la visite du président de la République, Emmanuel Macron, vendredi à Limoges pour lui demander de rencontrer leurs délégués syndicaux. Ces derniers entendent demander au chef de l'Etat « d'agir enfin » dans ce dossier, a annoncé ce mercredi l'intersyndicale du site.

Dans la soirée, l'Élysée a fait savoir qu'une rencontre entre le chef de l'État et des salariés aura bien lieu, à 19 heures. Lundi, une assemblée générale se tiendra pour décider de la reprise, ou non, du travail.

Asphyxie économique

L'entreprise, deuxième employeur privé du département de la Creuse, accuse depuis plusieurs années un important déficit de commandes, qui l'a conduit à l'asphyxie économique. Le sous-traitant, dont 67 % de l'activité est liée aux deux principaux constructeurs automobiles français, PSA et Renault, a été placé en redressement judiciaire en décembre 2016.

Investissement minimal, manque de diversification, échecs commerciaux de certains modèles, comme la Cactus de Citroën... La charge de travail a décliné au fil des années dans l'usine de La Souterraine. Une situation aggravée par une succession de patrons voyous ou chasseurs de prime, qui ont fait baisser le chiffre d'affaires de 40 millions à 26 millions d'euros entre 2009 et 2015, et ont conduit l'entreprise à vivre plusieurs plans sociaux depuis les années 2000.

Les syndicats accusent PSA et Renault d'avoir laissé pourrir la situation dans l'usine et de s'être progressivement désengagés de leur partenariat en délocalisant une partie de leur production, notamment au Brésil.

Depuis le placement en redressement judiciaire, le sous-traitant demande à PSA et à Renault de s'engager sur un volume de commandes accru, au-delà des 16 millions à 17 millions d'euros déjà promis. Un montant qui, selon les syndicats, ne permettait de garder qu'une centaine d'emplois dans l'usine.

Après des semaines de blocage, le PDG du groupe Renault, Carlos Ghosn, s'est finalement engagé dimanche 21 mai à doubler ses commandes en les portant de 5 millions à 10 millions d'euros. Le président du directoire de PSA, Carlos Tavares, a annoncé porter celles de son groupe de 10 millions à 12 millions d'euros. Soit, au total, avec le reste des commandes, un montant assuré de 25 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'EXPRESS – 09/06/2017

11 Mim : le projet de Scop ne verra pas le jour faute de financements



L'enseigne de vêtement Mim, placée en liquidation judiciaire, va définitivement fermer ses portes.

Le projet de reprise de l'enseigne de vêtement par des salariés a capoté, faute d'avoir obtenu les fonds suffisants de la part de l'État.

Plus de deux mois après sa liquidation judiciaire, l'enseigne de vêtement Mim met définitivement la clé sous la porte. Le projet de société coopérative (Scop), initiée par quatre salariés, vient d'échouer faute de financements suffisants de la part de l'État, révèle franceinfo ce jeudi soir.

Dans l'entre-deux-tours de la présidentielle, le projet, prévoyant la reprise de 500 salariés sur 791, avait reçu le soutien du gouvernement, qui avait promis d'examiner "sans délai l'octroi d'un prêt du Fonds de développement économique et social" (FDES).

Ils n'ont obtenu que 2 millions d'euros

Pour finaliser la demande, les salariés devaient donc obtenir un prêt de 10 millions d'euros auprès du ministère de l'Économie à Bercy, via la Banque d'investissement. Ils avaient, à ce titre, rendez-vous au cabinet de Bruno Le Maire ce jeudi à 17h30.

Rendez-vous dont les salariés sont donc ressortis sans espoirs ce jeudi soir: ils n'ont pu obtenir que deux millions d'euros, selon le site du service public. Ils avaient jusqu'à vendredi, 11 heures, pour déposer leur dossier de reprise au Tribunal de commerce de Bobigny.

Après avoir validé fin mars un projet de reprise partielle de l'enseigne de mode à petits prix (71 magasins sur 233), le tribunal de commerce de Bobigny avait ordonné le 26 avril la liquidation judiciaire de Mim, avec à la clé la suppression des emplois restants, 791 en CDI.

LES ECHOS – 09/06/2017

12 Gaz : Engie contraint de baisser ses tarifs



Le régulateur préconise une baisse de 3,5 % des tarifs réglementés, utilisés par 6 millions de consommateurs, à compter du 1^{er} juillet.

C'est une bonne surprise pour les consommateurs de gaz toujours facturés aux tarifs réglementés. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient de publier son audit annuel sur le sujet et a conclu que ces tarifs (encore utilisés par 6 millions de consommateurs, sur 11 millions d'abonnés au gaz) pourrait baisser au total de 3,5 % le 1^{er} juillet, en cumulant trois évolutions.

1. Une modulation de rattrapage

La plus grosse surprise vient d'un écart constaté chez l'opérateur historique Engie : alors que les tarifs réglementés sont légalement censés couvrir les coûts de l'opérateur historique, en incluant une marge « raisonnable », le régulateur a constaté lors de son analyse des écarts « significatifs, et largement supérieurs aux écarts à la hausse et à la baisse constatés les années précédentes ».

Plus précisément, les recettes d'Engie liées aux tarifs réglementés ont été supérieures de 6,5 % aux coûts réellement supportés en 2016 (aussi bien sur l'approvisionnement que l'infrastructure et le commercial), un niveau que le collège de la CRE a jugé trop élevé : il préconise en conséquence une modulation dite « de rattrapage », qui se traduirait par une baisse des tarifs de 1,4 % au 1^{er} juillet.

Une première depuis que la formule de calcul des tarifs du gaz a été revue, fin 2012. Depuis cette date, les tarifs du gaz évoluent tous les mois en fonction d'une formule, qui doit refléter les coûts d'approvisionnement (la molécule de gaz) d'Engie. Et, une fois par an, la CRE mène un audit d'analyse des coûts réels, afin de vérifier l'adéquation de la formule et des tarifs. Il lui est déjà arrivé de constater des écarts, mais jamais aussi élevés.

2. Une évolution des coûts hors approvisionnement

Comme tous les ans, cet audit a aussi permis à la CRE de recommander un ajustement des tarifs réglementés en fonction de l'évolution des coûts hors approvisionnement anticipés d'Engie, au titre cette fois de l'avenir : elle préconise une baisse de 1,1 %, au 1^{er} juillet.

3. Une nouvelle formule de calcul

Enfin, son analyse du portefeuille des fournisseurs en gaz d'Engie, et donc de ses coûts d'approvisionnement, l'a conduit à préconiser une évolution de la formule de calcul, afin d'arriver à une indexation de 80 % sur les prix de marché du gaz (contre 77,6 % actuellement). Depuis fin 2012, l'indexation sur les prix du gaz n'a cessé d'augmenter, au détriment des prix du pétrole et des produits pétroliers : elle était alors de 26 % seulement.

Il est encore un peu tôt pour savoir précisément ce que donnera l'application de la formule au 1^{er} juillet, mais la CRE estime que, sur la base des données disponibles début mai 2017, elle pourrait «

induire une baisse additionnelle des tarifs réglementés supérieure à 1 % ». Depuis le début de l'année, les tarifs réglementés ont baissé d'environ 2 %.

Anne Feitz

::: SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 08/06/2017

13 Jean-Michel Blanquer : «Il n'est pas normal d'interdire le redoublement»



FAIT DU JOUR. Dans un entretien exclusif au Parisien-Aujourd'hui en France, le nouveau ministre nous dévoile ses pistes pour lutter contre l'échec scolaire.

Trois semaines après sa prise de fonctions, Jean-Michel Blanquer nous a reçus dans son bureau de la rue de Grenelle. Le nouveau ministre de l'Education affiche clairement sa priorité : «Faire en sorte que tous les élèves sortent du primaire en sachant lire, écrire et compter, et en respectant autrui.» «C'est la base fondamentale de tout ce que l'on fera», ajoute-t-il. C'est dans cette optique qu'il va rétablir le redoublement mais aussi créer des stages d'été à la fin du CM2.

Redoublement

Depuis 2015, les établissements ne peuvent quasiment plus proposer de redoublement. Voulez-vous rétablir cette possibilité ?

Jean-Michel Blanquer. Il n'est pas normal d'interdire le redoublement. Il y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant les retards. La première des réponses réside dans l'accompagnement tout au long de l'année et dans les stages de soutien que nous créons. Mais, le redoublement doit rester possible quand c'est dans l'intérêt de l'élève, et dans des cas qui doivent rester rares. Autoriser à nouveau le redoublement, ce n'est pas un virage absolu mais c'est une inflexion importante.

Quand comptez-vous le rétablir ?

Cela a vocation à s'appliquer dès l'année scolaire 2017-2018.

Programme

Vous ne voulez pas toucher aux programmes scolaires, mais les infléchir. Que voulez-vous dire ? On ne changera pas les programmes, ni à l'école ni au collège, pour la bonne raison qu'ils viennent de l'être. Nous ne voulons pas emmener les professeurs, les familles et l'ensemble du système dans des zigzags épuisants. Mais nous serons attentifs à certains points. Par exemple, en français, il faut faire primer le bon sens. Le vocabulaire et la grammaire sont des piliers de la maîtrise de la langue et ces mots-là doivent retrouver leur place dans la vie quotidienne des écoliers.

Parlera-t-on encore de «prédicat», une notion de grammaire dont l'apparition dans les programmes a fait polémique ?

Nous allons consulter l'Académie française sur la manière dont on peut faire évoluer les choses. Je ne suis pas celui qui dit la vérité discipline par discipline.

Soutien scolaire

Etes-vous favorable à des grandes vacances plus courtes ?

Je pense qu'il est possible d'imaginer des rythmes différenciés qui correspondent à des besoins

locaux, avec comme critère premier l'intérêt de l'enfant. Je suis aussi conscient que, pour les élèves de milieux les plus défavorisés, les grandes vacances sont souvent un moment de déperdition des acquis de l'année précédente.

Que proposez-vous ?

Dès cette année, nous allons donner aux élèves de CM2 la possibilité de bénéficier de soutien gratuit, avant l'entrée en 6e. Ces stages d'une semaine seront proposés fin août au moins en éducation prioritaire, et si possible plus largement. Ce seront des enseignants volontaires, rémunérés sur la base d'heures supplémentaires, qui les assureront. Aussi souvent que possible, ils se dérouleront dans les collèges.

Seront-ils obligatoires ?

Nous les conseillerons aux familles dont les enfants en ont besoin. Ces stages seront centrés sur le français et les maths, avec ce que nous disons depuis le début du quinquennat : il faut faire en sorte que tous les élèves sortent du primaire en sachant lire, écrire, compter et respecter autrui.

Vous lancez aussi le dispositif Devoirs faits à la rentrée dans les collèges ?

Oui, ce sera aussi sur la base du volontariat et gratuit. Nous voulons changer de manière très concrète la vie des familles. Cela fait cinquante ans que l'institution n'est pas claire sur ce sujet. Nous sortons de l'hypocrisie : oui, il faut des devoirs, y compris au primaire. Mais on sait aussi que cela peut renforcer les inégalités. Pour résoudre ce problème, les devoirs pourront être faits à l'école et au collège. Et on commence par le collège.

Qui prendra en charge ces études dirigées ?

On va s'appuyer sur les initiatives existantes, on aura recours à des professeurs volontaires payés en heures supplémentaires et à des assistants d'éducation (NDLR : les surveillants) dont le statut évoluera pour qu'ils deviennent de véritables assistants pédagogiques. Ce seront des personnes qui se destinent à être professeurs et qui se formeront grâce à cela. Je lance aussi un appel à tous les étudiants ou jeunes diplômés qui ont envie de s'investir. Je lance aussi un grand appel, au travers du service civique, pour accompagner les élèves dans leurs devoirs et leur permettre de mieux réussir.

La musique pour tous

Le développement de la musique en classe semble vous tenir à cœur. Que comptez-vous faire ? Quand on se compare aux autres pays, on voit que la musique occupe une place insuffisante en France. Je compte notamment faire en sorte qu'il y ait des chorales dans toutes les écoles et collèges. Nous allons aussi encourager les pratiques instrumentales et les concerts. Et, je vous l'annonce, on fera la rentrée en musique, dans un maximum d'endroits dès cette année, en mobilisant les élèves de l'année précédente ou des orchestres extérieurs. L'idée est de montrer que la rentrée est un jour à vivre non pas avec inquiétude mais avec joie et confiance.

Vous attachez aussi beaucoup d'importance à la lecture. Si vous aviez un ouvrage à conseiller aux enfants cet été...

Ce serait «les Fables» de La Fontaine, car elles nous disent quelque chose de la vie et qu'elles sont éternelles.

Le dédoublement des classes de CP et CE1

Vous comptez réduire à douze le nombre d'élèves en CP, dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Et ailleurs, y aura-t-il 30 enfants par classe ?

Non, le taux d'encadrement des autres classes ne sera pas dégradé. L'école primaire, c'est notre priorité, donc il n'y aura pas de réduction de moyens. Au contraire. Nous voulons concentrer nos efforts là où cela est nécessaire. L'objectif est clair : le dédoublement des classes de CP en REP+ dès la rentrée 2017 et de toutes les classes de CP et CE1 en REP et REP+, en 2018.

Dans le Bas-Rhin et en Haute-Garonne, le dédoublement des classes va nécessiter d'aller piocher dans les maîtres supplémentaires alors que vous ne souhaitiez pas mettre à mal ce dispositif du quinquennat Hollande...

Dans certains cas, le dédoublement des classes de CP n'est pas possible en raison du manque de locaux. Dans ces cas-là, les maîtres supplémentaires seront concentrés sur le niveau CP. Affecter

les maîtres supplémentaires dans les petites classes correspond d'ailleurs à la vocation initiale du dispositif.

Quelle est votre ambition pour le latin ? Au lycée la matière est boudée par les élèves... C'est pour moi un enjeu de civilisation et nos enfants doivent pouvoir y accéder. Dès l'école primaire, les élèves pourraient être initiés à l'étymologie. Cela créera plus de désir pour l'apprentissage de la matière ensuite. Mais le fait que certains abandonnent au lycée n'est pas forcément un problème : avoir pris conscience, à une période de sa vie, de l'importance du latin est déjà un atout pour la culture générale.

Vidéos : <http://www.leparisien.fr/societe/jean-michel-blanquer-il-n-est-pas-normal-d-interdire-le-redoublement-07-06-2017-7028271.php>

Christel Brigaudeau et Joffrey Vovos

LE FIGARO – 08/06/2017

14 Indemnités prud'homales: des jugements parfois émotionnels et souvent aléatoires



Le fait que les juges de première instance ne soient pas des professionnels, mais des représentants des employeurs et des employés, peut expliquer le manque d'objectivité de certains verdicts. Témoignages de petits patrons.

Ce n'est pas un hasard si la mesure la plus demandée par les patrons de PME, dans le cadre de la réforme du droit du travail, est l'instauration d'un plafond pour les dommages et intérêts obtenus aux prud'hommes en cas de licenciement abusif. Car nombre d'entre eux ont fait les frais de jugements très pénalisants. Comme cette dirigeante d'une entreprise de propreté de 108 personnes.

«Après avoir remporté un marché, nous avons repris 4 salariés de l'ancien prestataire. L'une ne s'est jamais présentée au travail. Elle a attaqué aux prud'hommes et nous avons été condamnés à lui verser 42.000 euros, alors qu'elle n'a pas fait une seule heure dans notre entreprise!», s'insurge-t-elle. Et l'entrepreneure d'ajouter: «À cause de ce jugement, nous n'avons pas embauché de manager intermédiaire, alors que nous en avons besoin.» Provisionner 42.000 euros - la somme n'a pas encore été versée - n'est effectivement pas neutre pour une entreprise qui dégage 300.000 euros de résultat opérationnel par an.

D'autres PME ont déboursé des montants plus élevés. «Un de mes anciens salariés, que j'avais licencié car il arrivait en retard et ne respectait plus les consignes, a gagné 200.000 euros aux prud'hommes. La somme a été divisée par deux en appel. Mais ça reste énorme!», raconte ainsi Sylvain Camos, à la tête d'une société d'événementiel de 25 salariés, EMA. Ce chef d'entreprise, président de la branche service de la CPME, n'est pas hostile à l'institution prud'homale, au contraire, mais ses jugements sont, à ses yeux, trop aléatoires.

Une opinion partagée par Guillaume Richard, le dirigeant et fondateur du groupe O2, le leader français des services à la personne, qui parle de «loterie». Et pour cause. 80 de ses salariés ont attaqué l'entreprise sur des questions liées aux heures complémentaires. Une trentaine de conseils des prud'hommes, répartis dans toute la France, ont jugé ces affaires, qui étaient strictement identiques. Dans la majorité des cas, l'entreprise a gagné. Mais parfois, elle a été

condamnée à verser de lourdes indemnités, allant jusqu'à 70.000 euros, tandis que d'autres conseils se sont limités à de légères sanctions. «C'est délirant d'avoir, pour un même problème, des jugements aussi différents selon les conseils!», s'exclame le chef d'entreprise, membre du comité directeur de CroissancePlus.

«Nous avons perdu en première instance face une ex-salariée qui avait volé, se souvient-il, dénonçant le caractère parfois émotionnel des jugements. Elle a plaidé être une mère célibataire en difficulté, elle a pleuré et cela a ému. En revanche, nous avons gagné en appel.»

Le fait que les juges prud'homaux de première instance ne soient pas, à la différence de l'appel, des professionnels mais des représentants, à parité, des employeurs et des employés, est une des raisons du caractère aléatoire de certains verdicts. À défaut de revoir cette composition, introduire un plafond devrait rendre plus prévisibles les sanctions.

L'autre nécessité est d'accélérer les procédures, ce qu'a commencé à faire la loi Macron de 2015. Certains cas sont édifiants. «J'ai subi une procédure qui, entre la première instance, l'appel et la cassation, s'est étalée de 2006 à 2016! Le salarié a fait traîner les choses. Nous avons gagné mais cela m'a coûté 16.000 euros en avocat», déplore Jacky Portier, coiffeur en Seine-et-Marne et président de l'U2P Île-de-France.

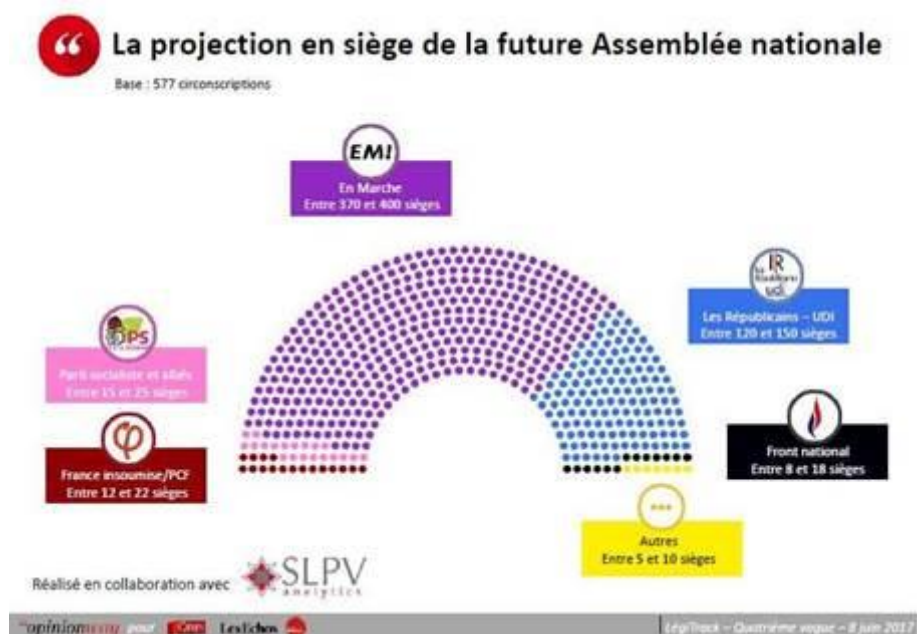
Le résultat de ces déboires est unanime: les chefs d'entreprise hésitent à embaucher. «Nous attendons toujours le dernier moment pour recruter, quitte à travailler comme des ânes. Car si vous faites mauvaise pioche, le risque que la séparation se passe mal est réel», conclut Fabrice Dayron, qui a dirigé un cabinet d'administration de biens.

Cécile Cruzel

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 09/06/2017

15 Sondage législatives : En Marche pourrait compter jusqu'à 400 députés



La vague La République En Marche (LREM), le mouvement fondé par Emmanuel Macron, se confirme puisque celui s'apprête à faire une razzia sur l'Assemblée nationale.

EXCLUSIF + DOCUMENT - Selon le sondage hebdomadaire LégiTrack réalisé par OpinionWay-ORPI pour « Les Echos » et Radio classique, le mouvement fondé par Emmanuel Macron

consolide, à la veille du premier tour des législatives, sa première place dans les intentions de vote.

Après la présidentielle, le second acte de la recomposition du paysage politique français va s'ouvrir ce dimanche avec le premier tour des élections législatives . La vague La République En Marche (LREM), le mouvement fondé par Emmanuel Macron, se confirme puisque celui s'apprête à faire une razzia sur l'Assemblée nationale.

Selon le sondage LégiTrack réalisé par OpinionWay-ORPI pour « Les Echos » et Radio Classique, LREM consolide sa première place dans les intentions de vote. En progression de 1 point sur la dernière semaine, il recueillerait 30 % des voix au premier tour, loin devant les autres partis : LR serait à 21 %, le FN à 18 % , la France insoumise à 12 % et le PS à 7 %. La projection en termes de siège donne une large majorité à LREM au Palais-Bourbon, avec une fourchette comprise entre 370 et 400 sièges, en hausse également par rapport aux semaines précédentes.

Si LR semble en mesure de sauver la mise avec un groupe parlementaire estimé entre 120 et 150 députés, la berezina se profile pour les autres partis. Crédité de 8 à 18 députés, le FN, dont la candidate était pourtant finaliste de la présidentielle, n'est pas certain d'obtenir un groupe (15 élus). Le PS devrait voir le sien réduit à la portion congrue (entre 15 et 25 députés). De son côté, la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon (12 à 22 députés) n'a pas non plus la certitude d'obtenir un groupe parlementaires et les moyens qui vont de pair.

Si ces prévisions se confirment au soir du second tour le 18 juin, Emmanuel Macron aura les coudées franches pour mettre en oeuvre ses réformes , à commencer par celle du droit du travail . Mais il devra aussi gérer un afflux de députés nouveaux et inexpérimentés à l'Assemblée nationale. Le prix du renouvellement porté tout au long de sa campagne par le nouveau président de la République.

Depuis la victoire d'Emmanuel Macron il y a mois, la dynamique de son mouvement, inexistant dans le paysage politique français il y a encore 14 mois, n'a jamais faibli. La volonté de « donner sa chance » au président élu via une large majorité au Palais Bourbon, la logique du scrutin majoritaire qui conforte le leader, la démobilisation des perdants de l'élection présidentielle et les premiers pas réussis d'Emmanuel Macron depuis son installation à l'Elysée le 14 mai ont permis à son mouvement de passer presque sans encombre les cinq semaines séparant le second tour de la présidentielle du premier tour des législatives.

Seule ombre : l'affaire Ferrand

Les Français semblent vouloir voter sur la seule dynamique insufflée par Emmanuel Macron, basée sur le renouvellement, la moralisation de la vie publique et le dépassement des clivages politiques, parfois sans regarder de près la personnalité du candidat LREM dans leur circonscription. Les plus jeunes candidats macronistes ont 24 ou 25 ans. « La nomination d'un Premier ministre de droite a aussi rassuré l'électorat de droite puisqu'Emmanuel Macron a tenu sa promesse du « et droite et gauche » et a montré qu'il n'était pas un Hollande bis », note Bruno Jeanbart, le directeur général adjoint d'OpinionWay.

La seule ombre qui aurait pu ternir ce tableau idyllique - l'affaire concernant Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires (et compagnon de route de la première heure d'Emmanuel Macron - n'a eu aucun effet sur l'électorat . Si elle a renvoyé la politique aux pratiques dont les Français ne veulent plus, elle ne semble pas à avoir de conséquence dans les urnes. Mais à terme, elle n'en risque pas moins de coûter cher sur le plan politique.

Sondage réalisé du 6 au 8 juin 2017, auprès d'un échantillon de 3.080 personnes, selon la méthode des quotas.

POUR EN SAVOIR PLUS / DOCUMENT L'intégralité des résultats du sondage :
<https://www.lesechos.fr/elections/legislatives-2017/030374279522-sondage-legislatives-en-marche-pourrait-compter-jusqua-400-deputes-2092853.php>

Gregoire Poussielgue

16 Les six chiffres clefs des législatives

Nombre de candidats total et par circonscription, âge moyen, pourcentage de députés sortants, nombre de ministres sur les rangs, circonscriptions laissées vacantes par En Marche : « Les Echos » passent au crible le scrutin de dimanche.

7.882, le nombre de candidats en lice

C'est, au total, le nombre de candidats qui concourent pour décrocher les 577 sièges de députés - dont 539 pour la métropole, 27 pour l'outre-mer et 11 pour représenter les Français établis à l'étranger. Un record depuis 2002 (8.444). En 2012, ils étaient un peu plus de 6.500 sur la ligne de départ.

La parité n'est pas tout à fait respectée : un peu plus de quatre candidats sur dix sont des femmes, le meilleur élève étant le Parti radical de gauche (PRG) avec 53% de candidates, quand le PS et LR n'en ont respectivement que 44% et 39%.

Selon la classification du ministère de l'Intérieur, les candidats sous étiquette « écologiste », qui comporte plusieurs nuances, sont les plus nombreux puisqu'ils sont plus de 900. Le parti le plus représenté est l'Union populaire républicaine de François Asselineau (qui concourent sous l'étiquette Divers, au grand dam de l'ancien candidat à la présidentielle) et le Front national, présents dans la quasi-totalité des circonscriptions. Les moins nombreux sont ceux du Parti radical de gauche (62) et du Modem (76). On compte, parmi les candidats, 372 ouvriers (surtout à l'extrême-gauche) et 417 sans profession, tandis que les salariés, cadres et professions libérales dominent, avec respectivement 1.789, 1.379 et 1409 candidats.

48,5, l'âge moyen des candidats

C'est l'âge moyen des candidats. Il est plus bas qu'en 2012 (50 ans) mais était plus bas encore en 1997 (42 ans). Six candidats ont 18 ans, l'âge minimum requis pour se présenter. La benjamine, Morgane Guerreau, qui représente le parti « Allons enfants » dans une circonscription du Val-de-Marne, a avoué avoir demandé de l'aide à son père pour parvenir à coller ses premières affiches, prévenant qu'elle serait déjà satisfaite de recueillir 1% des voix. La doyenne du scrutin a 71 ans de plus qu'elle : Odette Simonnet, 89 ans, qui se présentait en divers-droite dans la circonscription des Français de l'étranger pour l'Amérique du sud et centrale le week-end dernier.

Le rajeunissement, cette année, doit en partie à La République En marche, qui a fait du renouvellement des députés un des grands axes de sa campagne, alors que les Français viennent d'élire, avec Emmanuel Macron, le président le plus jeune de l'histoire de la République française (39 ans). Ses candidats ont 46 ans en moyenne.

27, le nombre record de candidats dans une circonscription

C'est le nombre record de candidats dans une circonscription. En l'occurrence la neuvième circonscription des Français de l'étranger, où le premier tour s'est déroulé dimanche dernier. Détail cocasse : l'un des candidats a obtenu une seule voix et un autre... zéro. A l'inverse, trois seulement se disputent l'unique fauteuil de député de Wallis-et-Futuna. En moyenne, 13,6 candidats concourent par circonscription, contre un peu moins de 10 en 2012. Une multiplication de postulants qui complique l'obtention des voix nécessaires (12,5% des électeurs inscrits, et non des seuls suffrages exprimés) pour pouvoir se maintenir au second tour. Le nombre de triangulaires et quadrangulaires s'annonce très réduit. En 2002, il y en avait eu 46 triangulaires possibles et 34 au final.

39 %, la proportion de députés sortants qui ne se représentent pas

C'est la proportion de députés sortants qui ne se représentent pas, en raison du non-cumul des mandats, de la lassitude ou pour éviter une probable défaite sur fond de chamboule-tout et de soif de renouvellement. Des figures de la vie politique ne siègeront plus à l'Assemblée.

C'est le cas de François Fillon qui, après sa défaite à la présidentielle, a décidé de « penser (sa) vie autrement ». C'est aussi celui, à droite, de Bernard Accoyer, Jean-François Copé, Patrick Devedjian, Luc Chatel ou Patrick Balkany. A gauche, Claude Bartolone, le président sortant de

l'Assemblée, a jeté l'éponge, comme les anciens ministres Bernard Cazeneuve, Jean-Marc Ayrault, Bruno Le Roux, Michel Sapin Marylise Lebranchu, Thierry Mandon, Carole Delga.... L'écologiste Noël Mamère a lui aussi refusé de « s'accrocher aux branches ». Après un seul mandat, la FN Marion Maréchal-Le Pen s'est mise en retrait de la vie politique. Et le communiste Alain Bocquet (qui en a, lui, fait neuf) passe la main mais reste ... suppléant dans sa circonscription du Nord. Certains raccrochent mais espèrent passer le relais à leurs enfants, à l'image du LR Jean-François Mancel dans l'Oise ou de la socialiste Marie-Line Reynaud en Charente.

Six anciens candidats à la présidentielle sont en lice : Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, Nicolas Dupont-Aignan, Jean Lassalle François Asselineau, Nathalie Arthaud. Seul le socialiste est député sortant, ce qui ne l'empêche pas d'être menacé.

48, le nombre de circonscriptions laissées vacantes par En Marche

C'est le nombre de circonscriptions laissées vacantes par En Marche. Cela concerne plusieurs membres du gouvernement sortant : Marisol Touraine en Indre-et-Loire, Stéphane Le Foll dans la Sarthe, Myriam El Khomri à Paris... Comme des candidats de droite jugés macron-compatibles : Pierre-Yves Bournazel à Paris, Thiery Solère dans les Hauts-de-Seine, Franck Riester et Yves Jégo en Seine-et-Marne, Marine Brenier (qui a succédé à Christian Estrosi à l'Assemblée) dans les Alpes-Maritime, Agnès Firmin Le Bodo dans la circonscription d'Edouard Philippe en Seine-Maritime, les successeurs de Benoist Apparu et Arnaud Robinet dans la Marne.

C'est aussi le cas de Manuel Valls dans l'Essonne. L'ancien Premier ministre n'a pas non plus de candidat socialiste contre lui bien qu'il veuille faire partie de la future majorité présidentielle. Ses anciens lieutenants n'ont pas eu un tel honneur de la part d'Emmanuel Macron, qui veut éviter que Manuel Valls dispose... d'un pouvoir de nuisance.

6, le nombre de ministres candidats

Le nombre de ministres en lice. Ceux-là jouent très gros puisqu'ils devront quitter le gouvernement en cas de défaite, comme avait été contraint de le faire Alain Juppé en 2007. Quatre d'entre eux tentent de conserver leur siège, avec la nouvelle étiquette de la République en marche. L'un est issu de la droite : le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dans l'Eure. Les trois autres viennent de la gauche : Richard Ferrand (Cohésion des territoires), qui tente de conserver son siège dans le Finistère en dépit des affaires, Christophe Castaner (Relations avec le Parlement) dans les Alpes-de-Haute-Provence et Annick Girardin (Outre-mer) à Saint-Pierre-et-Miquelon. Marielle de Sarnez (Affaires européennes), qui n'a jamais été députée au Palais Bourbon, tente d'arracher une circonscription parisienne au socialiste frondeur Pascal Cherki. Quant à Mounir Mahjoubi (Numérique), qui n'a, à 33 ans, jamais eu le moindre mandat électif, il croise le fer, à Paris, avec le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/elections/legislatives-2017/030373388549-les-six-chiffres-clefs-des-legislatives-2092771.php>

Pierre-Alain Furbury

LE FIGARO – 09/06/2017

17 Droite d'opposition contre droite pro-macron



Les électeurs de la droite et du centre détiennent la clé du scrutin des législatives. Selon qu'ils choisissent les candidats Républicains ou ceux de la République en marche, ils enverront la droite dans l'opposition pour cinq ans ou provoqueront une cohabitation. Un choix historique.

«Vous n'allez pas passer cinq ans à redresser vos partis, c'est quand même mieux de passer cinq ans à redresser le pays.» De tous les arguments utilisés par Emmanuel Macron pour convaincre des personnalités de droite et du centre de le rejoindre, c'est sans doute ce dernier qui a achevé de décider les plus hésitants. En tout cas, il illustre parfaitement la fracture au sein de la droite entre ceux qui sont prêts à gouverner, voire aider le nouveau président à réformer le pays, et ceux qui préfèrent rester dans l'opposition pour préparer une future alternance. Ceux-ci se souviennent sans doute de ce que disait Nicolas Sarkozy: «Ce qui paye, c'est la ténacité. Être prêt à tenir de longs mois, et même de longues années.» Après cinq ans d'opposition sous François Hollande, les voilà qui risquent de repartir pour cinq années d'opposition pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron, voire dix s'il réussit l'exploit de se faire réélire en 2022...

D'où l'importance du scrutin des 11 et 18 juin. Les électeurs de droite ont une lourde responsabilité entre leurs mains. Dans cette séquence électorale marquée par le «dégagisme», qui a déjà fait plusieurs victimes parmi lesquelles Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et François Fillon, ils peuvent poursuivre sur cette voie et éliminer nombre de ténors des Républicains, ou considérer qu'il faut des contre-pouvoirs au nouveau président de la République, principalement à l'Assemblée nationale, pour orienter davantage sa politique vers la droite. Ce qui explique l'extrême perplexité des dirigeants des Républicains face à une campagne insaisissable. Aucun thème n'a pu s'imposer. François Baroin, chef de file, a tenté de marteler que la hausse de 1,7 % de la CSG, prévue dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron, toucherait les retraités et les fonctionnaires ; rien n'a bougé. Les attentats islamistes au Royaume-Uni n'ont pas fait revenir les thèmes de la sécurité et du régalien sur le devant de l'actualité, les Républicains, curieusement, ne s'étant pas emparés de ces sujets. Même l'affaire Ferrand ne semble pas avoir eu d'effet sur l'électorat! L'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de Brest dans son affaire immobilière n'a visiblement pas ébranlé les Français dans leur choix. «Il y a un "halo Macron" qui écrase la perception du reste», assure un sénateur rallié au chef de l'Etat, qui confie que ses électeurs ne lui ont pas du tout parlé de Ferrand. Même écho à Matignon où, en fin de semaine dernière, on semblait dubitatif sur le poids réel de ce sujet, qui n'a plus fait l'actualité médiatique depuis quelques jours.

Douche froide

Les résultats du vote des Français de l'étranger ont fait l'effet d'une douche froide et confirmé l'impact nul des ennuis judiciaires de Richard Ferrand: les onze circonscriptions sont en passe de basculer en faveur de La République en marche (LREM), attestant la vague annoncée par les sondages. «Même s'il n'y a pas d'état de grâce, on a un vent favorable, une dynamique», assurait-on à Matignon vendredi dernier. Il faut dire qu'en six mois, les électeurs de droite ont subi de nombreux chocs qui les ont laissés totalement abasourdis et déboussolés. En novembre, pendant la primaire, les études d'opinion leur assuraient que le vainqueur succéderait sans difficulté à l'Élysée à François Hollande. Mais rien ne s'est passé comme prévu et François Fillon a été éliminé dès le premier tour de la présidentielle, laissant Emmanuel Macron face à Marine Le Pen. Laissant surtout les électeurs de droite accorder, dans leur grande majorité, leurs suffrages au jeune candidat qui, dans la foulée, nommera un des responsables des Républicains à Matignon.

Ce choix, la nomination d'Édouard Philippe, comme celle de Bruno Le Maire et de Gérald Darmanin à Bercy, a achevé de perturber les électeurs de la droite et du centre. Faut-il voter pour ceux qui soutiennent le gouvernement, ceux qui affirment qu'ils jugeront au cas par cas ou ceux qui se posent déjà en opposants déterminés? Et comment s'y retrouver? Dans la 13e circonscription de Paris, deux chiraquiens s'affrontent. Jean-François Lamour, député LR sortant, qui doit à Jacques Chirac son entrée en politique en 1993, et Hugues Renson, candidat de LREM, ancien conseiller de Jacques Chirac à l'Élysée. Dans la bataille, chacun sort sa carte maîtresse: Jean-Louis Debré, fidèle parmi les fidèles de l'ancien président est venu prêter main-forte à Hugues Renson. Jean-François Lamour a reçu le soutien de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de Chirac de 2002 à 2005, et de François Baroin, considéré comme le fils spirituel de l'ancien chef de l'Etat. À Boulogne, dans les Hauts-de-Seine, la situation n'est pas plus simple. Thierry Solère, député sortant, a reçu la visite du Premier ministre Édouard Philippe lundi dernier. Quelques jours

après le soutien que devait lui apporter François Baroin! Qui a finalement renoncé. Thierry Solère, investi par les Républicains et l'UDI, est donc soutenu par le gouvernement et doit faire face à une candidate de droite dissidente appuyée par le maire LR de Boulogne...

«Les électeurs de droite sont séduits, assure un élu Républicain passé chez Macron. Dans une foire agricole, l'un d'eux m'a dit qu'il allait voter pour le candidat de LREM alors même qu'il vient du PS.» Ces Français sont prêts à laisser sa chance au nouveau chef de l'Etat. Ils ont été séduits par ses premiers pas. Les images de ses prestations face à Vladimir Poutine ou Donald Trump ont plu, ne serait-ce que par contraste avec celles de François Hollande. Même la blague douteuse sur les «kwassa-kwassa» qui «pêchent peu» et «amènent plutôt du Comorien» n'a pas entraîné une polémique telle qu'elle remette en question le choix de nombreux Français dimanche. «C'est un génie, Emmanuel Macron, ne craint pas de lancer une élue LR, fascinée par la façon dont le Président a su gérer ses premières semaines au pouvoir. La loi de moralisation, c'est difficile de dire que ce n'est pas bon, même s'il manque des choses. La loi travail, on pourra difficilement être contre!» À droite, le désarroi est tel qu'une responsable peut lâcher, soulagée: «Je me dis que j'ai pris la bonne décision quand j'ai décidé de ne pas être candidate aux législatives!» Ce climat fait d'ailleurs dire à un sénateur de droite, rallié à Macron: «Nous vivons une période historique. Le XXI^e siècle commence en France en 2017, de la même manière que les historiens expliquent que le XX^e siècle a commencé en 1914.»

En tout état de cause, les règlements de compte ont commencé pour trouver le ou les responsables de cette situation qui voit la droite exploser alors qu'il y a six mois, elle pensait tout emporter. À Matignon, on fait valoir que «François Baroin porte une lourde responsabilité sur tout ce qui se passe, en référence aux cinq jours de mars, quand les dirigeants des Républicains cherchaient un plan B à la candidature de François Fillon. C'est une droite qui n'a pas osé débrancher François Fillon.» Peut-être. D'autres se souviennent des discussions plus lointaines pendant la loi Macron, à l'automne 2014. Ils étaient prêts à la voter quand Edouard Philippe, lieutenant d'Alain Juppé, leur a expliqué que c'était impossible de le faire. «Et ce sont les mêmes qui viennent nous donner des leçons», s'étrangle un des élus qui a renoncé à soutenir cette loi sur ordre d'Edouard Philippe, désormais Premier ministre d'Emmanuel Macron...

Dimanche, les électeurs trancheront. Le 18 juin, ils détermineront la composition de l'Assemblée nationale pour les cinq années à venir. A droite, il faudra penser à la reconstruction et se rappeler, alors que les forces centrifuges seront à l'œuvre, ce vers de René Char: «Sans tribu, pas d'issue.»

Carl Meeus

L'EXPRESS – 09/06/2017

18 Législatives: Cambadélis a pour principal objectif de "créer un groupe" PS



Jean-Christophe Cambadélis le 22 janvier 2017 à Paris

Le premier secrétaire du Parti socialiste s'est exprimé sur Buzzfeed au sujet de la difficile campagne du Parti socialiste.

Jean-Christophe Cambadélis sait qu'il pilote un navire en plein naufrage. Il s'en cache de moins en moins. Cinq ans après les élections législatives de 2012, qui avaient vu le Parti socialiste remporter, à lui seul, 279 sièges à l'Assemblée nationale, le scrutin de juin 2017 s'annonce terrible.

La plupart des sondages prédisent à la rue de Solferino entre 15 et 25 sièges, soit une Bérézina plus grave encore que celle de 1993, lorsque le parti fondé par François Mitterrand s'était retrouvé avec 52 députés.

De quoi induire le premier secrétaire du PS à formuler un bien modeste objectif lors d'un entretien pour BuzzFeed: "Un chiffre qui permet d'être au-delà d'un groupe." Comprendre, obtenir plus de 15 sièges au Palais-Bourbon. Le but est donc certes louable pour toute formation politique désireuse d'exister sur la scène parlementaire, mais dérisoire pour un parti qui vient de gouverner pendant un quinquennat.

"On va pas mentir aux gens"

"Les sondages nous donnent une trentaine de députés, on n'a pas vu ça depuis la fondation de la Ve République. On va pas mentir aux gens. Si je vous disais qu'on allait faire une centaine de députés, vous exploseriez de rire", ajoute Jean-Christophe Cambadélis, lui-même menacé dans son fief du 19^e arrondissement de Paris.

Volontarisme oblige, le patron de la rue de Solferino se dit convaincu que son camp va "faire mentir les sondages". "Si vous me demandez un pronostic, je vous vois plus près des 50 parlementaires que des 5", précise-t-il. La fourchette reste bien peu élevée, surtout pour un homme qui, au moment de prendre les commandes du PS en 2014, ambitionnait d'en (re)faire un "parti de masse".

INTERVIEW de J-C Cambadélis sur BuzzFeed : https://www.buzzfeed.com/assmamaad/jean-christophe-cambadelis-a-buzzfeed?utm_term=.kkrJJNEe#.knZ44Xjn

L'OPINION – 09/06/2017

19 Législatives: le Front national joue gros



Après le scrutin des 11 et 18 juin, le FN ne sera sans doute plus le premier parti de France

Avoir ou ne pas avoir un groupe parlementaire : c'est l'enjeu des élections législatives pour le Front national, qui a toujours été désavantagé par le scrutin majoritaire à deux tours. Une forte participation dimanche lui garantirait des triangulaires favorables. Dans le cas contraire, le parti de Marine Le Pen (qui devrait elle-même être élue députée dans le Pas-de-Calais) subirait son premier ressac électoral depuis 2011.

Marine Le Pen avait pu à juste titre le claironner, affiche à l'appui, au soir des élections européennes de mai 2014 : le Front national, avec 24,9 % des suffrages et 23 élus, était devenu le premier parti de France. Il avait confirmé cette position au 1^{er} tour des départementales puis des régionales de 2015 (25,2 % puis 27,7 %), sans pour autant parvenir à conquérir un département ou une région.

Cette fois, alors que Marine Le Pen dit espérer « une vague », c'est bien le ressac qui risque d'être au rendez-vous des législatives. Hormis l'exception de 1986, quand le FN de Jean-Marie Le Pen avait fait élire 35 députés avec 9 % des voix grâce au scrutin proportionnel (merci, François Mitterrand...), les législatives sont toujours un scrutin difficile pour le FN. Au scrutin majoritaire, il a toujours été laminé, ne sauvant qu'un siège en 1988 (Yann Piat dans le Var) et un en 1998 (Jean-Marie Le Chevallier, également dans le Var, mais son élection fut invalidée). Enfin, il parvint à conquérir un siège en 1989, avec Marie-France Stirbois en Eure-et-Loir.

En 2002, après l'irruption de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle et ses 16,86 %, le parti était redescendu à 11,3 %, sans aucun élu. En 2007, Jean-Marie Le Pen avait été

nettement distancé avec 10,4 %, et le FN était redescendu à 4,4 % aux législatives, l'effet Sarkozy jouant à plein. En 2012, Marine Le Pen avait terminé troisième de la présidentielle avec 17,9 %, puis son parti avait plafonné à 13,6 %. Ses deux députés, Marion Maréchal-Le Pen (Vaucluse) et Gilbert Collard (Gard) avaient été élus grâce à d'opportunes triangulaires au second tour.

Triangulaires. D'élection en election, le Front national gagne des électeurs depuis 2011, atteignant au second tour de la présidentielle près de 11 millions de voix. Dimanche, si la participation est moyenne, battre ce record ne sera pas chose aisée car il y aura alors peu de triangulaires au second tour, ce qui ne joue pas en faveur d'un nombre élevé d'élus FN. Avec un groupe parlementaire (au moins 15 députés), que sa probable victoire lui permettrait de présider, Marine Le Pen se referait une santé après la présidentielle. Rien de mieux, pour faire oublier ce fichu débat raté face à Emmanuel Macron, que de repartir à l'offensive. Mais rien n'est acquis.

Les sondages accordent au FN entre 17 et 19 %, ce qui est jugé « pas mal » par Florian Philippot, qui a rappelé jeudi, au micro de Radio classique, le score de Marine Le Pen au 1er tour de la présidentielle : 21,3 %. Une forte proportion des députés FN devrait venir des départements des Hauts-de-France : au second tour de la présidentielle, Marine Le Pen a dépassé les 50 % dans 8 sur 12 des circonscriptions du Pas-de-Calais, 6 des 21 du Nord, 4 des 5 de l'Aisne, 2 des 7 de l'Oise et 2 de 5 de la Somme. Outre Marine Le Pen dans la 11e circonscription du Pas-de-Calais, une dizaine de candidats semblent pouvoir l'emporter dans cette région. Dans le Pas-de-Calais, c'est le cas de Bruno Bilde, Ludovic Pajot, José Evrard, Marie-Christine Bourgeois et Philippe Olivier.

Entrée en fanfare. Dans le Nord, peuvent espérer l'emporter Sébastien Chenu, Hortense de Méreuil, Gérard Philippe et Ludovic de Danne. Dans l'Aisne, Paul-Henry Hansen-Catta est bien placé et Damien Philippot tentera une entrée en fanfare en politique dans la 1re. Le responsable des jeunes du FN, Gaëtan Dussausaye, tentera de faire chuter la dynastie Mancel dans l'Oise. Le comédien Franck de La Personne est au charbon dans la Somme. Plus à l'est, l'élection est loin d'être assurée en Moselle pour Florian Philippot, Kevin Pfeffer et Marie-Amélie Dutheil de La Rochère, ces deux derniers ayant des circonscriptions où Marine Le Pen a dépassé de justesse 50 %.

Dans le sud de la France, la situation semble compliquée pour Gilbert Collard, que les sondages donnent battu dans le Gard. Dans le Vaucluse, on mesurera l'effet du retrait de Marion Maréchal-Le Pen, remplacé par Hervé de Lépinau. Dans les Bouches-du-Rhône, Stéphane Ravier tentera de passer de l'Assemblée au Sénat et Jean-Lin Lacapelle est bien placé à Vitrolles-Marignane. Dans le Var, Jérôme Rivière (ex UMP) peut l'emporter.

Le Front national espère aussi des bonnes surprises en Haute-Marne, dans la Marne et l'Hérault, en Corse et Seine-et-Marne. Sans doute présents dans de nombreuses circonscriptions au second tour, les candidats FN s'en remettent à d'hypothétiques triangulaires pour que la « vague » espérée par Marine Le Pen déferle sur l'Assemblée nationale. Mais ce n'est pas l'hypothèse la plus probable.

Béatrice Houchard

LE FIGARO – 09/06/2017

20 Sylvie Goulard : «Les Européens doivent relever ensemble le défi du

terrorisme»



INTERVIEW - La ministre des Armées expose ses priorités : sécurité des Français, condition des militaires, Europe de la défense.

Invitée jeudi du «Talk stratégique Le Figaro», la ministre des Armées estime que des «phénomènes concomitants» devraient permettre des avancées vers une Europe de la défense.

LE FIGARO. - Ministre des Armées, vous succédez à Jean-Yves Le Drian qui était, lui, ministre de la Défense. Pourquoi un tel changement de dénomination?

Sylvie GOULARD. - Ce changement de dénomination ne change rien au périmètre d'action du ministre. C'est la volonté du président de la République, pour des raisons historiques qui étaient conformes à sa vocation de chef des armées. Il s'agit aussi d'insister sur les hommes et les femmes, civils et militaires, qui composent le ministère, plus que sur la mission de défense.

Vous connaissiez relativement peu l'univers de la défense. Qu'est-ce qui vous a frappée depuis votre installation à l'hôtel de Brienne?

C'est un univers que je découvre mais il est bon parfois d'apporter un regard neuf, à la lumière de mon expérience internationale. Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'extraordinaire qualité de nos forces. J'ai accompagné le président de la République à Gao dès le premier jour suivant ma nomination. Les militaires français sont présents au Sahel dans des conditions extrêmement difficiles pour lutter contre le terrorisme avec le G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, NDLR). La France, qui est aux avant-postes et prend le plus de risques, apporte son savoir-faire pour lutter contre le terrorisme.

Précisément, vous avez fait de la sécurité des Français votre première priorité, alors même que de nouvelles attaques viennent d'avoir lieu, à Londres et à Paris. Le continuum sécuritaire que les armées ont mis en place est-il adapté?

C'est un dispositif qui s'efforce de s'attaquer au problème dans toutes ses dimensions. La priorité du gouvernement est la sécurité des Français. Mais celle-ci dépend de phénomènes qui peuvent se trouver loin de nous et d'une coopération avec d'autres pays où, comme on l'a vu à Londres, des Français peuvent être frappés par le terrorisme. Nous essayons d'éradiquer Daech au Levant, au Sahel nous étions intervenus pour stopper l'arrivée des djihadistes sur Bamako. L'opération «Sentinelle» assure au quotidien la sécurité des Français sur le territoire national, dans les rues, les centres commerciaux et cet été sur nos côtes.

Comment envisagez-vous la participation du ministère des Armées à la «task force» antiterroriste qu'Emmanuel Macron a décidé d'installer à l'Élysée?

Le président de la République a pris cette initiative pour améliorer la coordination des services de renseignements. Pour agir, la difficulté est d'obtenir des informations sur des groupes qui sont à la fois actifs sur le territoire national mais qui peuvent par exemple recevoir des ordres de l'étranger via Internet. Il faut donc avoir ces informations et les croiser avec celles de services amis pour assurer la sécurité des Français. Nous devons aux Français que militaires et policiers travaillent de mieux en mieux ensemble. Depuis les premiers attentats, des progrès énormes ont été faits. Le temps des guerres de chapelles est terminé.

La condition des militaires qui sont très sollicités sur tous les fronts fait également partie de vos priorités. Êtes-vous préoccupée par les conséquences de ce «suremploi» des forces?

Des militaires qui risquent leur vie en Opex ou qui sont la cible de terroristes sur le territoire national ne font pas un métier comme tout le monde. Ils servent le pays de façon admirable. Ils

sont soumis à un stress et à de fortes contraintes. Ils servent avec dévouement, sans se plaindre. La moindre des choses est de leur faciliter la vie et celle de leur famille. J'espère parvenir, petit à petit, à traiter les problèmes pratiques qu'ils rencontrent.

L'engagement européen fait partie de votre ADN politique. Les conditions sont-elles - enfin - réunies pour faire avancer l'Europe de la défense?

Cela fait des années que l'on parle d'Europe de la défense, mais il faut avoir l'humilité d'admettre que l'on ne l'a pas faite. Mais, aujourd'hui, pour la première fois, les conditions sont en effet réunies. Il y a une incertitude préoccupante sur l'attitude des États-Unis. L'idée que les Américains puissent un jour se retirer d'Europe n'est pas tout à fait nouvelle. C'est pourquoi, depuis des décennies, les Français se battent pour que, dans le respect de l'Alliance atlantique, l'Europe développe des moyens autonomes. Un grand changement est en cours en Allemagne - porté par mon homologue Ursula von der Leyen - avec la décision d'augmenter le budget de la défense.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne va lever certains verrous. Surtout, nous affrontons des défis communs, tel le terrorisme. Il nous faut contrôler nos frontières communes car les flux migratoires importants liés aux guerres et l'instabilité résultant du réchauffement climatique peuvent amener chez nous des personnes que nous ne serions pas en mesure d'accueillir. Et puis il y a la montée en puissance dans le monde de pays plus lointains, la Chine, l'Inde, le Pakistan. La Corée du Nord, de son côté, a des capacités nucléaires. Tout cela nous invite à la vigilance. Quand la France sillonne la mer de Chine avec ses bateaux, c'est aussi pour montrer que l'UE veut défendre des voies commerciales libres.

La Commission européenne vient d'annoncer la création d'un Fonds européen de défense. Est-ce un signal important?

Il faut saluer un changement culturel à Bruxelles. Nous commençons à parler de façon beaucoup plus concrète. Ce Fonds devrait nous permettre de faire de la recherche ensemble. Pour le moment, l'UE dépense des sommes importantes mais de façon éclatée. Ensuite, il y a un volet capacitaire. À terme, il est souhaitable que nous achetions du matériel en concertation les uns avec les autres. Cela obligera à casser certaines routines. Si nous voulons une Europe de la défense, des restructurations doivent être opérées, des choix de compatibilité effectués.

La perspective des 2 % du PIB consacrés au budget de la défense en 2025 fait-elle partie de votre feuille de route? À plus court terme, pour le budget 2017, les arbitrages en cours seront-ils conformes à l'engagement de la remontée en puissance des moyens de la défense?

L'objectif de ce gouvernement est de porter le budget de la défense à 2 % du PIB d'ici à 2025. Le président de la République l'a énoncé au mois de mars alors qu'il était candidat. Il a repris cet engagement à l'Otan, fin mai. Cela suppose effectivement une montée en puissance, après une décélération considérable. Il nous faut combiner cet objectif des 2 % avec les effets de politiques qui pendant des années ont été restrictives.

Depuis que je suis ministre, aucune décision de réduction ou de gel du budget 2017 n'a été prise. Le gouvernement précédent a procédé à des mesures classiques de gel et de réserve à hauteur de 2,6 milliards. Je me battrais pour que le coût des opérations extérieures et de «Sentinelle» soit bien pris en compte et pour que nous engagions les dépenses de protection, des troupes et des installations dont nous avons besoin face au terrorisme.

Alain Barluet

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 08/06/2017

21 Travailleurs détachés : la France veut durcir la directive européenne



Dans un document que « Le Monde » a consulté, Paris fait une série de propositions pour modifier la directive, au risque de braquer les pays de l'est de l'UE.

A Bruxelles comme à Paris, Emmanuel Macron commence à dérouler un ambitieux programme de réformes. Le président français avait promis de « refonder » l'Union européenne (UE) afin qu'elle « protège » davantage les citoyens. Sans attendre, ses équipes ont commencé à s'y atteler. En toute discrétion certes, mais avec une détermination qui réjouit certains partenaires européens de la France, et en inquiète d'autres...

Premier gros dossier, essentiel et prioritaire pour Paris : la révision de la directive sur les travailleurs détachés de 1996. Ce statut permet à un salarié envoyé par son employeur à l'étranger de conserver la couverture sociale de son pays d'origine de manière temporaire, une disposition accusée d'encourager le « dumping social » entre entreprises.

Selon nos informations, le gouvernement français a fait une série de propositions pour durcir la révision de la loi européenne – présentée par la Commission européenne en mars 2016, et discutée depuis au Conseil européen (la réunion des Etats membres). Une posture qui risque de braquer encore un peu plus les pays situés dans l'est de l'UE, déjà assez remontés contre la première mouture du texte.

La France a ainsi fait circuler, il y a une dizaine de jours, un texte en huit points, que Le Monde a pu consulter. Le document propose surtout de renforcer la lutte contre la fraude au détachement. A ce stade, « les textes en discussion n'apportent pas de solutions satisfaisantes pour mieux lutter contre la fraude et les contournements, et notamment contre les entreprises "boîte aux lettres" [un travailleur détaché est employé, par exemple, par une société hongroise, en fait contrôlée par une structure maltaise] », estime Paris.

La limitation à douze mois sur une période de deux ans du détachement figure parmi les demandes les plus significatives du gouvernement français. Le travailleur « détaché » ne pourrait pas bénéficier de ce statut au-delà de cette période. Le texte actuellement discuté au Conseil table sur une durée de vingt-quatre mois, et il n'empêche pas les remises des compteurs à zéro dès lors qu'un travailleur rentre dans son pays d'origine (il peut donc repartir pour vingt-quatre mois supplémentaires sous ce statut).

Paris veut aussi que soient renforcés les « droits garantis » au travailleur détaché, et notamment que les indemnités de « transport, d'hébergement et de repas » soient intégrées dans son revenu de manière explicite, afin d'éviter le contournement classique de la directive de 1996 consistant, pour certains employeurs, à déduire l'hébergement, le transport et, ou, la nourriture de la paie de leurs ouvriers. La révision de la Commission européenne pose comme principe qu'« à même travail, revenu égal », mais elle n'entre pas autant dans les détails.

Une nouvelle stratégie

Autre demande ciblant les sociétés « boîtes aux lettres » : les Français souhaitent que le formulaire « A1 » (attestant de la législation nationale de sécurité sociale applicable au travailleur) devienne une condition préalable du détachement. Il ne pourrait plus être émis ex post (durant ou après la prestation), et la Commission européenne devrait pouvoir auditer les institutions qui le délivrent.

Par ailleurs, Paris réclame une plate-forme européenne de coordination gérée par la Commission pour que les inspecteurs du travail puissent mieux partager leurs informations sur les sociétés fraudeuses, difficiles à traquer car de tels échanges entre administrations sociales se font encore

sur des bases bilatérales. Enfin, il est demandé que le délai de transposition de la directive révisée dans les législations des Etats membres ne prenne que vingt-quatre mois au maximum, contre trente-six mois prévus au Conseil.

Selon nos informations, le gouvernement français souhaite qu'une partie de ces demandes soient introduites dans la proposition du nouveau « règlement de coordination des sécurités sociales » mis sur la table par la Commission début 2017.

Mais ce texte n'a même pas commencé à être examiné au Conseil. En parallèle, les travaux au Parlement de Strasbourg – ce dernier a également son mot à dire, comme sur la directive concernant les travailleurs détachés – démarrent tout juste.

La stratégie de Paris diffère sensiblement de celle du gouvernement précédent : la France semblait jusqu'ici s'accommoder des propositions mises sur la table à Bruxelles, et la ministre du travail Myriam El Khomri avait choisi la voie du dialogue, menant un travail de conviction jugé consciencieux à Bruxelles.

Vu le niveau des exigences tricolores, la conclusion d'un accord à Vingt-Huit, le 15 juin à Luxembourg, lors d'un conseil des ministres des affaires sociales, paraît bien illusoire. Il était pourtant espéré à la Commission et au Conseil, qui, après des mois de tractations, commençaient à entrevoir la possibilité d'un compromis avec des pays de l'est de l'UE.

Paris a le soutien de Berlin

« Plus que de décrocher un accord pour un accord, l'idée, c'est d'adopter, au niveau européen, des mesures vraiment efficaces pour éviter les fraudes », souligne une source de haut rang, proche des discussions. Le président Macron en a convenu lui-même publiquement lors d'un déplacement à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le 31 mai : un accord entre pays européens devait « être conclu le 15 juin » ; il « sera décalé pour que nous puissions construire une vraie refondation de cette directive européenne du travail détaché qui permettra à travail égal partout d'avoir un salaire égal, de limiter, de mieux encadrer et de pouvoir mieux contrôler partout sur le terrain la réalité de ce travail détaché (...) ».

La réunion à Luxembourg sera l'occasion d'un débat politique entre les ministres (la ministre française du travail Muriel Pénicaud devrait faire le déplacement), le premier du genre depuis longtemps sur le détachement. Pour Paris, le but est d'obtenir une « orientation générale partielle » lors du prochain rendez-vous ministériel, le 23 octobre. C'est-à-dire de décrocher un accord du Conseil permettant un passage à la phase terminale de la négociation, le « trilogue » avec le Parlement de Strasbourg, à la fois sur la directive révisée sur le travail détaché et sur une partie du règlement de coordination des sécurités sociales.

« Nous avons trois mois intenses de travail devant nous », glisse un diplomate. La France peut compter sur l'Allemagne, qui a soutenu sa proposition, selon plusieurs sources convergentes. Peut-être aussi sur l'Autriche, l'Italie, la Belgique, également très sensibilisées au problème de la fraude au détachement.

A la Commission, le président Jean-Claude Juncker s'est, certes, engagé à aider Emmanuel Macron, mais l'a aussi mis en garde. Il lui faudra parvenir à construire une majorité (l'unanimité n'est pas requise), en tentant de vaincre la résistance des pays de l'est de l'UE, qui considèrent que les velléités de toucher à la directive sur le travail détaché correspondent à des réflexes protectionnistes.

Cécile Ducourtieux

LE PARISIEN – 09/06/2017

22 Législatives au Royaume-Uni : les conservateurs de Theresa May

perdent leur majorité absolue



La Première ministre britannique Theresa May perd une quinzaine de sièges et la majorité absolue, lors du scrutin organisé jeudi.

Les conservateurs menés par la Première ministre Theresa May arrivent en tête des élections législatives anticipées organisées jeudi, mais ils ne disposent plus d'une majorité absolue, selon les résultats officiels. Son opposant Jeremy Corbyn a appelé à sa démission.

Une victoire au goût d'échec cinglant pour les Tories. Les conservateurs emmenés par Theresa May arrivent en tête des élections législatives de jeudi, devant le Labour (travailleurs) mais ils perdent, selon les résultats officiels, une douzaine de sièges et la majorité absolue dont ils disposaient dans la chambre sortante. Un score très décevant tant le parti était donné largement gagnant dans les sondages il y a encore quelques semaines. Theresa May, qui souhaitait un «mandat clair», n'aura donc visiblement pas les coudées franches dans les négociations avec l'UE sur le Brexit.

Fort d'une trentaine de sièges supplémentaires, le leader travailliste Jeremy Corbyn a appelé, au petit matin, à la démission de May. «Elle a perdu des sièges conservateurs, perdu des voix, perdu le soutien et la confiance. C'est assez pour qu'elle parte et laisse la place à un gouvernement vraiment représentatif», a-t-il déclaré en s'adressant à ses électeurs tôt vendredi matin.

Au sein même des Tories, l'ancienne ministre Anna Soubry a estimé que la Première ministre devait envisager une démission, soulignant qu'elle se trouve «dans une situation très difficile». Theresa May, reconduite à Maidenhead, s'est contentée d'affirmer que «quels que soient les résultats», son parti «assurer(ait) la stabilité» dont «le pays a besoin».

Une situation «intenable» selon l'opposition

Auparavant, Jeremy Corbyn s'était félicité des résultats, en affirmant dans la nuit que sa campagne électorale «positive» avait «changé la politique, pour le meilleur». Tous les politologues s'accordent pour saluer la campagne plus que réussie du patron du Labour, qui a multiplié les meetings au contact des électeurs et su exploiter plusieurs faux-pas de Theresa May, notamment sur la protection sociale.

Les indépendantistes écossais du SNP essuient quant à eux une perte d'une vingtaine de sièges avec 34 députés. L'ex-leader du parti Alex Salmond, ancien Premier ministre de l'Ecosse, et le numéro deux du parti, Angus Robertson, ont été battus. Les Libéraux-Démocrates, europhiles, sont en progression de 4 sièges avec 12 mand

Le parti europhobe Ukip, en perte de vitesse depuis le départ de son leader Nigel Farage, a lui disparu du Parlement, où il disposait d'un siège. «L'article 50 a été déclenché et nous sommes en route. May a mis tout ça en péril. Même (le ministre du Brexit) David Davids commence à faire des concessions», a tweeté celui qui réfléchit doucement à un retour aux affaires.

Chute de la livre

Les effets des projections dont les effets n'ont pas tardé à se faire ressentir à la bourse. La livre a en effet chuté peu après 23 heures à 1,2709 dollar, son plus bas niveau depuis avril, contre 1,2950 quelques minutes plus tôt, soit un recul de près de 2%. En revanche, la Bourse de Londres a ouvert en hausse de 0,60% vendredi.

Organisé un an après le coup de tonnerre sur le Brexit, ces élections ont été provoqué par la Première ministre conservatrice Theresa May avec l'espoir de renforcer sa position dans les négociations pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui démarreront dans la

semaine du 19 juin. Elles interviennent trois ans avant le terme normal de la législature, et moins d'un an après l'arrivée de Theresa May à la tête du gouvernement à la suite du référendum ouvrant la voie au Brexit.

Pour rappel, les 650 sièges de la chambre des Communes sont pourvus au scrutin uninominal à un tour : est élu le candidat qui arrive en tête dans sa circonscription. Le nouveau Parlement siégera une première fois le 13 juin, avant la cérémonie d'ouverture solennelle le 19 juin... jour du début des négociations avec les 27 à Bruxelles.

Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/international/royaume-uni-pas-de-majorite-absolue-pour-theresa-may-selon-les-projections-08-06-2017-7032057.php>

LES ECHOS – 09/06/2017

23 L'ancien patron du FBI James Comey charge Donald Trump



« J'ai pris les propos de Donald Trump comme une consigne », a indiqué James Comey ce jeudi devant le Congrès. Il nourrit le soupçon d'obstruction à la justice - passible de 10 ans de prison - mais laisse au procureur le soin d'en juger.

C'est un James Comey extrêmement grave et solennel qui a détaillé, ce jeudi au Congrès, la manière dont Donald Trump avait tenté d'influencer son travail à la tête du FBI - un poste dont il a été brutalement limogé le 9 mai dernier.

Connu pour son franc-parler, l'ancien directeur a eu des termes extrêmement sévères à l'égard de Donald Trump, l'accusant tout à la fois de « diffamation », de « mensonges » et de comportements « très troublants » lors de leurs trois faces à face. Celui-ci l'aurait pressé d'abandonner l'enquête sur son conseiller à la sécurité Michael Flynn soupçonné de liens avec Moscou. « J'espère que vous le laisserez tranquille », lui aurait demandé le président le 14 février.

« J'ai pris cet espoir comme un ordre »

Toute la question est de savoir si cette requête est critiquable moralement ou contestable en justice - la seule base légale qui permettrait aux démocrates de lancer une procédure de destitution. Le républicain James Risch (Idaho) a rejeté cette possibilité, en déclarant qu'on n'avait jamais inculpé personne pour le simple fait d'« espérer quelque chose ». « J'ai pris ces propos comme une consigne » lui a rétorqué James Comey.

Celui-ci laisse toutefois au procureur spécial Robert Mueller - nommé le mois dernier pour enquêter sur le rôle que la Russie aurait pu jouer dans l'élection - le soin de dire si cette action est, oui ou non, juridiquement contestable : « Ce n'est pas à moi de dire si Donald Trump a fait obstruction à la justice », a-t-il défendu dès l'ouverture de l'audition. Ce délit, que le droit américain définit comme une tentative d'« influencer, faire obstacle ou entraver » le fonctionnement de la Justice, est passible de 10 ans de prison.

Les démocrates, qui rêvent de renverser Donald Trump avant la fin de son mandat, ne s'encombrent pas de telles précautions : « Le président semble avoir tenté d'influencer ou de coopter le directeur du FBI », a accusé jeudi le parlementaire Marc Warner.

Les juristes sont plus prudents. Beaucoup estiment qu'il est impossible, à ce stade, de juger si l'action de Donald Trump relève ou non de l'obstruction. « Toute la question est de définir les intentions du président. Avons-nous les moyens de prouver qu'il a agi pour des raisons personnelles, n'ayant rien à avoir avec ses obligations de président ? », explique Samuel Buell, professeur de droit à l'Université de Duke.

Pas de tweets de Trump

Une fois n'est pas coutume, le président s'est tenu éloigné de son compte Twitter tout au long de l'audition. Ses conseillers lui avaient paraît-il programmé de nombreux rendez-vous, ce jeudi matin, pour éviter toute réaction impulsive de sa part. A défaut, c'est son fils, Donald JR. Trump, qui a commenté l'audition à chaud : « Espérer et demander sont des choses très différentes. On pouvait penser qu'un gars comme Comey savait ça #lâchemoi », a-t-il lancé sur Twitter.

L'avocat de Trump réagit

« Contrairement à nombre de fausses informations diffusées par la presse, M. Comey a enfin confirmé publiquement ce qu'il avait dit au président en privé: le président ne faisait pas l'objet d'une enquête dans le cadre des investigations sur une possible interférence russe (dans l'élection de 2016) », s'est félicité l'avocat de Trump lors d'une conférence de presse ce jeudi.

« Sur le fond comme sur la forme, le président n'a jamais dit à M. Comey "J'ai besoin de loyauté, je m'attends à de la loyauté" », a-t-il affirmé, reprenant les propos de ce dernier.

Il a par ailleurs assuré que Donald Trump n'avait jamais demandé, ou suggéré à James Comey de mettre fin à une enquête contre qui que ce soit.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/030374099538-james-comey-ne-mache-pas-ses-mots-sur-trump-2092837.php>

Lucie Robequain

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France